

Deuxième séance, mercredi 8 octobre 2014

Présidence de M^{me} Katharina Thalmann-Bolz, présidente

SOMMAIRE: Commissions. – Motion 2014-GC-16 Ursula Krattinger-Jutzet/Pierre Mauron (*loi sur la fusion du centre cantonal [LFCC] – un centre cantonal fort pour un canton fort)*; prise en considération. – Motion populaire 2014-GC-4 Blaise Fasel/Dominic Tschümperlin/Thérèse Luchinger/Thibaut Vultier/Andy Genoud (*pour une session cantonale des jeunes)*; prise en considération. – Motion populaire 2014-GC-95 Paul Grossrieder/Claude Schmid/Maurice Perrinjaquet/Marco Perroulaz/Catherine Isler (*modification de la loi sur la détention des chiens [LDCh])*; prise en considération. – Motion 2014-GC-80 Daniel Gander/Laurent Dietrich (*modification de la loi sur les communes [LCo] – [Introduction du vote électronique pour les séances du conseil général])*; prise en considération. – Motion 2014-GC-47 Eric Collomb/François Bosson (*donner une importance d'intérêt public aux productions d'énergies renouvelables)*; prise en considération. – Motion 2014-GC-17 Ruedi Vonlanthen/Fritz Burkhalter (*prise en charge par l'HFR des coûts pour les hospitalisations hors canton)*; prise en considération. – Rapport 2014-DSAS-32 donnant suite directe aux postulats P2071.10 (*promotion de cabinets de groupe et de centres de soins de premier recours à la campagne; P2087.11 (étude de la couverture médicale de premier recours dans le canton); P2029.13 (soutien de la médecine de premier recours dans les régions rurales du canton de Fribourg)*); discussion. – Elections ordinaires.

La séance est ouverte à 08 h 40.

Présence de 103 députés; absents: 7.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Elian Collaud, Louis Duc, Patrice Jordan, Chantal Pythoud-Gaillard, Edgar Schorderet, Yvonne Stempf Horner et Olivier Suter.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

MM. Georges Godel, Erwin Jutzet, Maurice Ropraz et Jean-Pierre Siggen, conseillers d'Etat, sont excusés.

Commissions

Objets attribués par le Bureau du Grand Conseil lors de sa séance du mercredi 8 octobre 2014

2014-DFIN-73 Modification de la loi sur les impôts cantonaux directs (suite de la MV 2014-GC-22/1504.13)

Objet attribué à la Commission des finances et de gestion.

2013-DSAS-70 Loi sur la médecine dentaire scolaire

Objet attribué à la commission ordinaire CO-2014-67 composée de MM. et M^{mes} Antoinette de Weck (présidente), Andrea Burgener Woeffray, Pierre Décrind, Xavier Ganioz, Madeleine Hayoz, Yvan Hunziker, Nicole Lehner-Gigon, Bernadette Mäder-Brühlhart, Pierre-André Page, André Schoeneweid et Gilberte Schär.

Motion 2014-GC-16 Ursula Krattinger-Jutzet/ Pierre Mauron (*loi sur la fusion du centre cantonal [LFCC] – un centre cantonal fort pour un canton fort*)¹

Prise en considération

Mauron Pierre (PS/SP, GR). En politique, il est souvent nécessaire de remettre plusieurs fois l'ouvrage sur le métier pour qu'un objectif soit atteint. La question des fusions est justement l'un de ces sujets à remettre sans cesse sur le métier.

Chacun de nous connaît l'importance des fusions pour l'avenir du canton et de ses différentes régions. Chacun d'entre nous, et plus largement chaque habitant de ce canton, est conscient de la nécessité d'avoir à Fribourg un centre cantonal fort au moment où nous venons de fêter l'arrivée du trois cent millième habitant dans ce canton. Et s'il y a une partie de ce canton qui suscite un regain d'attention c'est justement le Grand Fribourg où l'on veut ce centre cantonal fort. L'aboutissement rapide de cette fusion du Grand Fribourg est sans aucun doute un enjeu régional mais aussi un enjeu cantonal. Non seulement il faut dessiner la place qu'occupera ce centre fort, mais aussi donner au canton une assise plus importante à l'heure actuelle entre les pôles que sont l'arc lémanique et la région bernoise.

En proposant l'acceptation de cette motion, le Conseil d'Etat semble démontrer sa prise de conscience du problème lié au non-développement du Grand Fribourg si aucune fusion à grande échelle n'est entreprise ni encouragée. Le Conseil

¹ Déposée et développée le 21 janvier 2014, BGC p. 375; réponse du Conseil d'Etat le 19 août, BGC septembre 2014 p. 1974.

d'Etat nous propose dès lors d'entrer en matière mais d'achever sa mise en œuvre sous la forme d'un projet législatif complémentaire qui nécessiterait un délai supérieur à une année au vu de la nécessité de la large consultation à effectuer selon lui.

Mais qu'attendons-nous au fait? Dans son programme gouvernemental 2012–2016, le Conseil d'Etat a déjà fait de ces fusions de communes, dont celle du Grand Fribourg, une de ses priorités. C'était le défi numéro six. Le Conseil d'Etat aurait dès lors pu agir à sa guise pour mettre en application son propre programme gouvernemental sans que le Grand Conseil ne doive adopter moult résolutions ou autres motions. Je vous rappelle que le 15 mai 2013, dans cette salle, entre autres objets, puisqu'il y en a eu de nombreux, le Parlement a adopté par 81 voix contre 3 avec 8 abstentions une résolution demandant au Conseil d'Etat de s'engager résolument dans la définition et l'aboutissement rapide d'une fusion du Grand Fribourg et de confirmer au Grand Conseil sa volonté indéfectible d'oeuvrer dans ce sens. Après avoir relu le compte rendu de ces débats, il ressort clairement que le Grand Conseil paraissait uni, qu'il ne s'agissait pas d'un débat politique gauche-droite mais d'un intérêt majeur pour l'enjeu de ce canton. Mais malgré ceci, un an plus tard, rien n'avait bougé.

Certes, cela a permis à tout le monde de constater ce qu'il en était des divers projets de régions qui n'ont pas abouti dans l'intervalle nous démontrant clairement que la voie d'une fusion à large échelle du Grand Fribourg restait la meilleure solution.

Que la loi telle que nous l'avons présentée soit adoptée, qu'une nouvelle loi spéciale soit créée, que la loi sur les communes ou celle sur l'agglo soit modifiée importe peu. Ce qui importe est que cette fusion des communes du Grand Fribourg soit encouragée par une loi initiatrice soutenue non seulement par les édiles communaux mais par le Conseil d'Etat, par les habitants des communes concernées et finalement par les habitants de ce canton.

Il faut non seulement qu'un cadre légal soit donné mais qu'un échéancier soit fixé. Je commencerai par là. S'agissant du délai, nous ne pouvons pas attendre un délai supérieur à une année pour mettre en œuvre ces éléments et nous espérons bien que le délai de mise en œuvre corresponde à la fin de l'année 2015 au plus tard pour permettre ainsi une simultanéité avec l'élection des nouvelles autorités en mars 2016. Donc, la question du délai d'une année à fin 2015 devra être respecté.

Lorsqu'on parle d'un centre cantonal fort, il y a forcément une implication du canton. Et là, une répartition des rôles claire doit intervenir. Le canton fixe l'objectif et donne les moyens d'atteindre ces objectifs. Le préfet doit veiller à l'avancement du processus et les communes concernées décident clairement de la fusion ou non. Il y a toutes les garanties qui sont données pour que cela fonctionne bien.

D'abord il y a la question du respect de l'autonomie communale. Le processus se met en route uniquement si au moins

deux communes le souhaitent. La demande peut émaner du Conseil communal ou de la population. A la fin, c'est la population concernée qui décide pour savoir si elle veut fusionner ou pas. La démarche peut être différente avec l'assemblée constitutive, puisqu'il ne s'agit plus d'une discussion uniquement faite entre les édiles communaux mais d'une discussion où la population peut s'exprimer, où les gens concernés peuvent faire part de leurs craintes, de leurs questions, voire des éléments judicieux qu'ils pourraient y apporter. Grâce à ces éléments, notamment par rapport à l'assemblée constitutive, cela permet à tous les acteurs de notre société, que ce soit la population ou l'économie également, de venir dire leur mot et d'apporter leur expérience et leur pragmatisme dans la mise en route de ces fusions.

Lorsqu'il s'agit justement d'un projet qui concerne chacun de nous, qu'on donne suite à la volonté du Grand Conseil en 2013 et lorsque je relis les déclarations de cette journée où la résolution a été adoptée, je vois que nous semblons tous tirer à la même corde.

Je crois qu'il est temps maintenant de concrétiser ce projet et je vous remercie, dès lors, de bien vouloir y donner suite et d'accepter cette motion étant précisé bien entendu qu'il appartient après au Conseil d'Etat d'établir une loi qui puisse mettre en œuvre les moyens qu'il définira pour assumer ce centre cantonal fort.

Schnyder Erika (PS/SP, SC). Je déclare mes intérêts: je suis syndic de la commune de Villars-sur-Glâne, commune qui avait été à l'époque accusée d'avoir fait capoter la fusion du Grand Fribourg.

Centre cantonal fort, Mesdames et Messieurs, c'est effectivement un sujet qui revient périodiquement au cours de cette législature et je crois que l'on n'en a pas fini d'en débattre tant il est vrai que c'est une notion importante pour notre canton, mais c'est une notion qui reste pour l'instant dans des contours assez flous. C'est un peu comme l'Arlésienne: tout le monde en parle mais personne ne la voit venir. Mon propos n'est pas de torpiller ici cette motion qui vient de mes camarades de parti mais bien de vous donner quelques pistes de réflexion si je puis me permettre et, pour autant que cela vaille quelque chose, d'apporter une pierre à cet édifice.

Je reste persuadée que le canton de Fribourg a besoin d'un centre cantonal fort. Mais je reste aussi persuadée que ce centre cantonal fort, ça n'est pas la fusion des communes centres. C'est tout un processus qui doit être mis en place. Cela n'est pas par une loi calquée sur l'agglomération où un certain nombre de citoyens demandent une fusion et que le processus se mette en route. Non. C'est une volonté politique qui doit venir du canton, de l'Etat, qui doit d'abord définir ce qu'il entend par centre cantonal fort et qui doit ensuite se donner les moyens d'arriver à cet objectif et qui doit enfin fédérer les communes en ne laissant pas aux seules communes la charge de discuter entre elles, de faire les pour et les contre, de voir quelles sont les conséquences pour elles de la fusion. Il faut que l'Etat se donne les moyens en personnel, les moyens financiers adéquats (supposant évidemment une analyse assez poussée du processus) et surtout, et c'est là à

mon sens le plus important, il faut enfin qu'on ait le courage de s'attaquer à ces structures territoriales. Il ne sert à rien d'avoir un soi-disant centre cantonal fort si le reste des structures territoriales reste archaïque.

Schneuwly André (ACG/MLB, SE). Das Mitte-Links-Bündnis wird die Motion unterstützen. Auch wir denken, dass das Kantonszentrum gestärkt werden muss. Eine vertiefte Auseinandersetzung mit der Zusammenführung der Gemeinden rund um Freiburg ist notwendig. Daher braucht es eine Gesetzesgrundlage.

Leider haben die verschiedenen Versuche der Fusionen das Ziel nicht erreicht und auch die Zwischenstruktur der Agglomeration tut sich schwer, die notwendige Anerkennung zu erhalten. Welche Grundlagen und Anreize braucht es, damit die Bürger und Bürgerinnen überzeugt werden können, dass wir ein starkes Kantonszentrum brauchen?

Auch wir finden es wichtig, dass die Gemeinden bei der Erarbeitung des Gesetzes einbezogen werden. Eine immer wiederkehrende Frage ist die Frage der Zweisprachigkeit, die Zähringerbrücke lässt grüßen.

Es ist wünschenswert, wenn wir bereits beim Postulat «Standortbestimmung Agglomeration – Nutzen und Kosten» von Markus Bapst und mir einige Antworten erhalten und einige Anpassungen im Agglomerationsgesetz vorgeschlagen werden könnten. Ich erlaube mir die Frage an Frau Staatsrätin, wie weit dieses Postulat bereits bearbeitet ist und ob es da bereits Pisten für Veränderungen gibt.

Wir danken dem Staatsrat für die Antwort und werden wie bereits erwähnt die Motion unterstützen.

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique a examiné avec une grande attention la motion concernant la proposition d'une loi sur la fusion des communes du centre cantonal.

La fusion du centre cantonal, voilà un sujet qui fait couler beaucoup d'encre depuis de nombreuses législatures. Il y a eu:

- > une initiative;
- > la mise en place de l'agglo, qui devait fonctionner comme une première étape;
- > des tentatives de rapprochement de plusieurs communes dans différentes configurations;
- > des passages devant le peuple;
- > de nombreuses séances de travail, de groupes formels ou pas;
- > un sujet présent dans de nombreuses campagnes.

Force est de constater que, pour l'instant, c'est un échec. Les exécutifs communaux peinent à s'entendre ou alors n'arrivent pas à convaincre leur population. Si on monte à l'échelon du district, le préfet n'a pas eu beaucoup plus de succès. Il a pris position à grands renforts médiatiques mais très peu d'action au final. L'Association romande des superviseurs a été vidée de sa substance financière. Or, il doit s'impliquer même si aucune loi ne le prévoit. Il s'agit de ses attributions.

A un niveau macroéconomique et politique, il ne fait plus grand doute qu'une capitale cantonale forte et bien organisée est un besoin voire une nécessité. Une population de quelques soixante mille habitants et regroupée sur un petit territoire liée par de nombreuses infrastructures et vivant au même rythme mais répartie sur plusieurs territoires communaux pourtant adjacents, cette situation ne fait plus grand sens.

Cependant, une fusion est un processus complexe qu'il est important d'accompagner de manière intense. Il convient, en premier lieu, de s'occuper des projets qui rassemblent: ceux-ci sont assez bien connus à l'heure actuelle. Si on parle de sport, d'édition, d'ordre public, de mobilité, de voirie, il n'y a pas trop de problème. Des synergies existent déjà et des solutions pourraient être trouvées pour des sujets encore ouverts. C'est en revanche beaucoup plus difficile de s'accorder sur des sujets qui séparent. Par exemple:

- > la proximité ou la perte de priviléges en matière de services à la population;
- > la représentativité dans le domaine des services administratifs;
- > dans le domaine financier, la gestion, la dette, la transparence ou encore les fameux taux d'impôts.

Or, c'est sur ces sujets-là qu'il faut travailler en priorité, que l'Etat doit avoir son rôle d'incitateur et de facilitateur pour fixer des conditions-cadres favorables. La régionalisation des impôts sur les sociétés pourrait être une piste.

Nous devons nous prononcer aujourd'hui sur une motion qui fixe une procédure par une loi sur la fusion du centre cantonal. Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique soutient de manière générale la fusion pour un centre cantonal fort et avait en l'occurrence soutenu la résolution précitée. Cependant, il reste convaincu que cela doit faire l'objet d'un processus du bas vers le haut pour assurer une adhésion à une nouvelle entité ainsi créée. Une loi spécifique, en plus de la loi actuelle sur les fusions, n'est donc pas le moyen approprié.

Par conséquent, c'est à la majorité que notre groupe ne soutiendra pas cette motion. A titre personnel, je la soutiendrai cependant.

Schär Gilberte (UDC/SVP, LA). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec ce sujet.

Au sein du groupe de l'Union démocratique du centre, la discussion concernant la motion relative à la loi sur la fusion du centre cantonal fut animée et intéressante.

L'intention des motionnaires est relevée positivement. L'importance des fusions des communes pour la vision d'avenir pour notre canton est avérée. Le renforcement de la gouvernance, l'amélioration de la qualité de vie, la cohérence du développement durable et faire face au défi démographique font partie des arguments positifs. Le groupe de l'Union démocratique du centre relève également que le renforcement de l'agglomération n'a, à ce jour, pas vraiment fait ses preuves en coûtant toutefois cher. Il est important pour nous que le peuple puisse se prononcer. Il serait donc préférable que le

travail s'effectue au niveau communal tout d'abord, soit un travail de proximité. De plus, les partenaires impliqués dans un renforcement du centre cantonal se réunissent d'ores et déjà dans plusieurs cadres formels et autres.

Avant d'introduire une nouvelle loi sur la fusion du centre cantonal, qui présente un risque de confusion, laissons la population concernée s'exprimer, ensuite assumons la décision du souverain et, cas échéant, adaptons-nous.

Vu ce qui précède et vu l'évaluation de la nécessité de cette loi qui finalement s'additionnerait à toutes celles grâce auxquelles nous sommes les champions des charges administratives, le groupe de l'Union démocratique du centre recommande, à une large majorité, de rejeter la motion.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). En mai 2013, une résolution demandant au Conseil d'Etat de s'engager résolument dans la définition et l'aboutissement rapide d'une fusion du Grand Fribourg a été acceptée par 81 députés, seuls 3 s'y sont opposés, 8 se sont abstenus. Constatant que cette résolution était restée lettre morte, des motionnaires ont déposé la présente motion, qui a pour but la création d'un centre cantonal fort. Et il demande qu'une loi soit rédigée sur la fusion cantonale. Ils ont d'ailleurs joint un avant-projet.

Lors de leur rencontre annuelle, le 30 avril passé, la Ville de Fribourg et le Conseil d'Etat ont abordé ce thème et publié un communiqué de presse qui avait le contenu suivant:

«S'appuyant sur le plan de fusion établi par le préfet de la Sarine, le canton et la ville ont convenu de poser un cadre clair et de définir rapidement un processus de travail. La volonté est d'identifier et de débattre des thèmes à traiter pour faire avancer le dossier d'ici 2016 afin d'envisager sa concrétisation au plus tard durant la prochaine législature.»

Malheureusement, la réponse actuelle du Conseil d'Etat ne témoigne pas du tout du même état d'esprit. Certes, il approuve la motion, mais pour le reste, il évoque tous les éléments négatifs qui, à ses yeux, ont retardé ou vont retarder l'avancement de ce dossier dont, de façon surprenante, le refus par la population de la fusion 2C2G.

Au lieu de manifester son soutien à la fusion, il préfère se perdre dans des considérations sur la forme que devra adopter sa réponse. Soit un projet complémentaire selon l'article 66 de la loi sur le Grand Conseil, projet qui devra faire l'objet d'une large consultation externe, et annonce par conséquent que le processus nécessitera plus que le délai légal d'un an. Il rappelle aussi qu'une fusion nécessite d'être coordonnée avec un renforcement de l'agglomération sans en donner les raisons.

En résumé, cette réponse illustre une volonté qui m'inquiète, à savoir comment noyer le poisson, non exactement la fusion. Je rejoins la position du club des communes: rien ne justifie de prendre plus d'un an pour fournir un message à cette motion, si ce n'est que les élections cantonales ont lieu en 2016. Il ne faut pas mélanger le projet de fusion avec celui d'agglomération sauf si l'on veut couler l'un par l'autre. On peut certes se demander si une telle motion est le meilleur

moyen pour inciter les communes du centre à fusionner surtout si le processus implique une assemblée constitutive telle qu'elle avait été mise en place pour l'agglomération. Et l'on peut comprendre les critiques qui vont dans ce sens. Toutefois, l'important, c'est le message politique. C'est le message clair à donner au Conseil d'Etat de s'investir vraiment pour faire aboutir la fusion qui présente un intérêt supra-communal. Et là, je rejoins ma collègue de Villars-sur-Glâne, même si elle s'est absenteé, si nous voulons une fusion lors de la prochaine législature, il faut que le canton s'y attelle dès maintenant en persuadant les communes de la ceinture de la nécessité pour le canton d'une telle fusion en y mettant aussi les moyens.

C'est pour ces raisons qu'une majorité du groupe libéral-radical acceptera ou ne s'opposera pas à cette motion et demandera au Bureau de refuser le délai supplémentaire demandé pour y répondre.

Piller Benoît (PS/SP, SC). Je déclare mes liens avec le sujet: je suis syndic d'une commune qui est en processus de fusion et je suis membre du comité de l'agglomération fribourgeoise.

Au mois de mai 2011, la population fribourgeoise a voté à plus de 70% une loi sur l'encouragement à la fusion des communes. Par cette loi, les citoyens donnaient à l'Etat, respectivement au préfet et à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, le mandat de dessiner la vision de la structure politique du futur au niveau des communes. Ceci ayant été fait, force est de constater qu'aujourd'hui, sur le terrain, peu de choses ont bougé. A qui la faute? Il faut relever qu'actuellement, la rédaction des projets de fusions incombe uniquement aux conseillers communaux, qui n'ont peut-être pas toujours la vision d'un contexte global. Alors qu'a-t-on fait lorsqu'on a voulu doter le canton d'une nouvelle constitution? Eh bien, on a fait une assemblée constitutive. Aujourd'hui c'est exactement ce que demandent les motionnaires. Donnons plus de démocratie au processus de fusion, élargissons le débat, légitimons toutes ces démarches.

Certains y ont vu la mainmise du canton. Mais il n'en est rien. L'Etat interviendra, certes, mais seulement à la requête des conseils communaux ou du dixième des citoyens actifs. Ce que les motionnaires proposent ici, c'est une méthode pour arriver à la solution et ce n'est pas la solution.

Un mot enfin sur l'agglomération. Il est faux d'opposer fusion et agglomération. L'agglomération est une structure supra-communale qui va, pour ce qui est de Fribourg-Ville, s'étendre peu à peu sur tout le territoire du district. L'agglomération permet de gérer sur un territoire dense les transports et l'aménagement. Il est illusoire de vouloir faire de l'aménagement concerté et coordonné en dehors d'une telle structure. Et les cinquante agglomérations de Suisse ont bien compris ce mécanisme.

Les fusions se feront, les agglos s'agrandiront, donnons-nous aujourd'hui les outils nécessaires en acceptant cette motion.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). J'interviens ici à titre personnel. Je n'ai plus de lien d'intérêt, puisque j'ai assumé

durant 18 ans la syndicature d'une sympathique commune de la Sarine.

J'ai vécu en direct plusieurs fusions de communes réussies qui ont abouti, ce qui devient de plus en plus difficile aujourd'hui si on l'en réfère notamment au résultat de 2C2G, au vote négatif du 22 septembre 2013 sur la fusion des six communes du Gibloux, à la consultation de la population de six communes de la Glâne allant de Villorsonnens, Villarsiviriaux jusqu'à Torny, là aussi où l'on voit que trois communes ont repoussé avec force (plus de 75% de refus) ce projet. Je vois que lundi 6 octobre, une assemblée extraordinaire de la commune de Rossens a lancé une torpille dans ce qui reste du projet de fusion des cinq communes du Gibloux qui est, à mon avis, un projet de fusion qui prend l'eau.

Le chat a donc plus que mal à la patte. Il ne pourra tout simplement plus marcher si l'on n'a pas le courage et la volonté politique de se donner les moyens d'aller de l'avant.

Cinquante millions pour le fonds de fusion ce n'est pas ce montant qui va vraiment inciter les citoyennes et les citoyens à glisser au vote final un oui dans l'urne. Alors, d'accord pour un centre fort, avec les moyens qu'il faut et notamment une restructuration territoriale au niveau des districts, pour rejoindre les propos de ma collègue Erika Schnyder.

Il y a bien entendu aussi le problème de l'impôt sur les personnes morales, comme l'a relevé au passage mon collègue Dietrich, qui est quelque chose qui pèse lourd dans la balance lorsque l'on habite une commune rurale et que l'on regarde avec envie les communes dorées de la périphérie.

Ceci étant, la constituante a effleuré le sujet, puisqu'au niveau des restructurations territoriales, la situation n'a pas beaucoup évolué bien que nous ayons eu une certaine égalité à ce sujet.

En Sarine, nous avions lancé l'Association romande des superviseurs avec M. le Préfet. Mais depuis quelque temps, c'est le silence radio pour ne pas dire le naufrage. Alors, où en est-on? Que fait-on?

Alors oui, personnellement je suis d'accord avec la motion Krattinger/Mauron. Autrefois, on disait, sous l'ère de Pascal Corminboeuf, que l'Etat achetait des fusions. C'est vrai, mais c'était peut-être l'époque des «fusionnettes» et maintenant il faut passer, si l'on veut un centre fort, à la vitesse supérieure. Il faut comme on dirait s'adapter au prix du marché, car cette époque des «fusionnettes» est terminée et il faut avoir le courage politique de faire des placements judicieux à l'Etat de Fribourg.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Je déclare mes intérêts: ancien syndic de Givisiez, citoyen d'une commune qu'on aimeraient fusionner. A l'origine avec d'autres collègues conseillers communaux du projet de fusion 2C2G qui a lamentablement échoué pour des raisons financières mais des «peanuts», voilà la situation.

Je suis et ai toujours été pour un centre cantonal fort. J'ai toujours été, et le resterai, pour une collaboration étroite des

communes de ce centre avec la ville de Fribourg. Inéluctablement, un jour, nous serons fusionnés avec la ville de Fribourg.

Par rapport à la motion, je trouve que la proposition d'un conseil de citoyens pour essayer d'apporter un projet de solution me paraît très intéressante pour créer un projet d'avenir et qui vient, finalement, du cœur des citoyens. Mais je pense que ce n'est pas le rôle du canton de légiférer. Il doit, bien entendu, soutenir la réalisation d'un centre cantonal fort. Imposer une fusion en dessinant ses contours n'a aucune chance de réussir. On l'a vu avec l'agglo, on a imposé un contour et finalement il y a des communes qui veulent sortir. Donc, il faut garder cette autonomie communale, cela doit être le reflet de la volonté citoyenne. A mon avis, le meilleur projet n'a aucune chance de réussir si les problèmes en lien avec la fiscalité ne sont pas réglés. Je regardais tout à l'heure sur l'épaule de mon voisin de devant et je voyais: Rossens va baisser ses impôts et on entend Claude Chassot qui dit que la fusion est torpillée. Givisiez, c'est dans l'autre sens: prochainement une assemblée communale extraordinaire est convoquée parce qu'il faudra augmenter les impôts la fusion ayant échoué.

Mais je pense que c'est le rôle du préfet aujourd'hui de prendre son bâton de pèlerin pour essayer de trouver des solutions et de convaincre les communes du Grand Fribourg de travailler ensemble. C'est lui qui doit être un moteur et le fédérateur, on n'a pas besoin d'autres lois. Donc, on attend peut-être qu'il relance certains projets et essaie de convaincre ces communes. J'ai proposé d'ailleurs au Conseil d'Etat, dans une question que j'avais posée il y a quelque temps, d'organiser une table ronde avec des représentants de l'économie, des citoyens, des conseils communaux pour discuter de cette fusion du centre cantonal fort. Pour l'instant, rien n'est venu.

Aujourd'hui je pense qu'il est urgent d'attendre si l'on ne veut pas aller vers un nouvel échec qui repousserait cette grande fusion que l'on veut *ad aeternam*.

Et, dernière réflexion, je ne regarderai pas Pierre-Alain Clément en disant cela, laissons quand même les anciens passer la main à de nouvelles forces au sein de nos communes du centre cantonal que nous voulons fort.

Pour toutes ces raisons, chers collègues, je ne soutiendrai pas cette motion mais je m'abstiendrai.

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, SC). Gemeindefusionen sind anspruchsvolle Projekte. Wer wüsste das nicht besser als Sie, Frau Regierungsvertreterin.

Der Erfolg von Fusionen hängt von einer guten Mischung aus Kopf, Herz und Portemonnaie ab. Es gibt verschiedene Faktoren, welche diesen Erfolg begünstigen, wie allgemein anerkannt ist. Da ist zum Beispiel die Entschlossenheit eines Gemeinderates, einen Zusammenschluss zur Chefsache zu erklären und ihn ohne Wenn und Aber prüfen zu wollen. Das geht nicht ohne die Vision, dass ein Zusammenschluss mehr bringt als die Summe der Gemeinden, die sich zusammenschliessen wollen.

Eine sorgfältig geplante Projektierung aller erforderlichen Schritte, gepaart mit einer transparenten und zielgruppengerechten Kommunikation zu unterschiedlichen Zeitpunkten der Vorbereitungsarbeiten ist ein absolutes Muss. Vor allem aber – und gerade deshalb ist die vorgesetzte Motion eine so bestechende Idee – sollen mit der Bildung und Organisation einer konstituierenden Versammlung weitere Betroffene zu Beteiligten und damit auch zu Vermittlern und konstruktiven Botschaftern eines Fusionsprojektes in der Bevölkerung werden. Eine breitere Abstützung in demokratisch gelenkten Bahnen einer konstituierenden Versammlung erhöht die Chance auf Erfolg.

Wir haben ja auch keine Wahl mehr. Wir müssen alle Wege und Mittel finden und einsetzen, um den Zusammenschluss des Kantonszentrums voranzutreiben, nicht nur aus wirtschaftlichem und strukturellem Zwang heraus, sondern auch, weil die Aufgaben immer komplexer, die finanziellen Mittel hingegen immer kleiner werden und weil wir in einem hart umkämpften Standortwettbewerb stehen. Die vorliegende Motion ist so ein Mittel.

Ich bitte Sie, ihr zuzustimmen und danke Ihnen für Ihre Aufmerksamkeit.

Thomet René (PS/SP, SC). Je déclare mes intérêts: je suis citoyen de la commune de Villars-sur-Glâne.

Les onze mille participants du Morat-Fribourg vous le diront: la difficulté n'est jamais une raison de renoncer. Au contraire, elle doit être cet aiguillon qui nous pousse à nous dépasser.

Je n'ai jamais entendu quelqu'un dire: nous n'avons pas besoin d'un centre fort. Je n'ai jamais entendu dire: chacun pour soi, on est plus fort. Personne ne s'aventurerait à dire: avec des petites entités nous avons une plus grande capacité d'investissement. Et pourtant, on en reste à cultiver les petites entités.

L'avancement du projet d'un centre fort butte contre des circonstances locales particulières. Des circonstances que nous pouvons comprendre mais qui relèvent de l'ici et maintenant et du court terme. Mais le temps qui passe ne nous apporte rien – au contraire. La constitution d'un centre fort pour survivre d'abord et progresser ensuite nécessite peut-être pour certains des pertes, pertes bien relatives car ce que l'on croit trop souvent acquis aujourd'hui n'est finalement que le résultat d'une situation momentanément favorable. La fusion du centre cantonal est une vision. Elle sera bientôt une nécessité. Pour l'anecdote, même sur l'autoroute A12 on considère déjà Fribourg comme un centre cantonal. N'y a-t-il pas Fribourg-Nord, Fribourg-Centre et Fribourg-Sud? Mais point d'autre entité.

La motion qui nous est proposée nous fait sortir du discours entendu. Elle donne les moyens de franchir des blocages et permet au Conseil d'Etat d'aller de l'avant avec l'une des priorités de son programme gouvernemental. On ne prévoit pas une fusion du centre cantonal pour nous-mêmes, pour notre glorieuse. Abandonner des velléités égoïstes, donner au centre les moyens de faire le poids entre deux pôles qui ne font que

prendre de l'ampleur, c'est donner des chances à l'ensemble du canton.

Et il est ainsi faux de considérer que la fusion du centre fort n'est que l'affaire des communes concernées. Il faut donc placer les enjeux là où ils sont réellement et se donner les moyens pour convaincre une population comme la population fribourgeoise a été convaincue jadis par des grands défis qui ont fait avancer ce canton, je pense par exemple à l'Université.

Pour une véritable impulsion, pour un centre fort, je ne peux que vous recommander de soutenir la motion qui nous est proposée.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Je déclare mes intérêts: je suis syndic de la commune de Grolley.

Je pense que nous sommes tous d'avis qu'il faut avoir besoin d'un centre cantonal fort. Par contre, c'est bien sûr l'instrument que l'on doit choisir qui doit être le bon.

Pour obtenir un centre cantonal fort, on doit premièrement modifier les conditions-cadres. Vous pouvez faire un vote populaire; tant que les conditions-cadres ne sont pas modifiées, il n'y aura jamais un vote positif.

M^{me} Schnyder a répondu tout à l'heure de manière polie en disant qu'elle va le soutenir, mais elle sait très bien que très peu de ses citoyens soutiendront une fusion tant qu'il y a un taux d'impôt qui est aussi différent qu'actuellement. Il ne sert absolument à rien de faire un vote populaire.

Aujourd'hui, nous voulons donc modifier ces conditions-cadres. C'est le Conseil d'Etat qui doit arriver avec un projet de loi pour s'attaquer au taux d'impôt notamment pour les personnes morales. Comment faire pour que les entreprises de Villars-sur-Glâne ne partent si le taux d'impôt venait à augmenter? Ce sont les conditions-cadres que l'on doit modifier avant d'arriver avec d'autres projets.

Il faut également s'investir pour différents projets. Premièrement, le préfet a été présenter son plan de fusion. Mais il faut dire qu'il n'a fait qu'une présentation du plan de fusion, il ne s'est pas battu pour le plan de fusion, il n'a jamais été convaincre les citoyens et les conseils communaux. C'est cela qu'il faut faire aujourd'hui. Il faut que le préfet aille dans les communes pour convaincre les conseillers communaux.

L'Association romande des superviseurs est importante. Il y avait une ARS avec un fonds d'infrastructures qui devait être fait. On a voté dans chaque commune et quelles communes ont voté non? La commune de Villars-sur-Glâne allait probablement voter non, donc le préfet a dit de stopper le système et on ne va pas plus loin avec l'ARS. Les communes se sont rencontrées encore une fois. Elles ont dit qu'elles voulaient une ARS mais sans fonds. Aujourd'hui cela doit faire environ deux ans. On n'a pas entendu parler de l'ARS de la part du préfet. Mais il faut s'investir dans ce genre de projet si l'on veut un centre cantonal fort. En premier, ce sont les communes qui doivent travailler ensemble. Comment faire pour résoudre le problème des zones industrielles? Qui a fait une proposition aujourd'hui? On voit que l'on a un grand

problème avec les zones industrielles du district. Personne n'a fait de proposition. Et là, j'invite le Conseil d'Etat mais surtout le préfet à s'investir pour son district si on ne veut pas que le centre cantonal fort se déplace peut-être une fois vers le sud de notre canton.

Aujourd'hui, on peut savoir que la loi actuelle permet aux citoyens de vouloir une fusion. On a vu avec le projet fusion 2011. Que s'est-il passé avec fusion 2011? Il y a un comité de citoyens qui s'est mis en place, qui s'est déplacé et qui a été chercher des signatures pour avoir le 10% des signatures pour une fusion du Grand Fribourg. Qui s'est battu pour aider fusion 2011? Est-ce que le Conseil d'Etat s'est battu pour cela? Est-ce que les conseillers communaux de ces communes-là se sont battus pour faire aboutir le projet fusion 2011? Cela ne s'est nullement passé ainsi.

Aujourd'hui, le Conseil d'Etat et le préfet doivent se battre pour un centre cantonal fort et je les invite à le faire.

Je refuserai bien sûr cette motion.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). J'aimerais appondre un wagon aux conditions-cadres évoquées par mon collègue Ducotterd en matière financière. Un peu aussi en reprenant les allusions qui ont été faites par plusieurs personnes qui m'ont précédé en matière de participation financière du canton.

Ces allusions à mon sens ont été assez élusives pour ne pas dire incantatoires. De quoi parle-t-on réellement? Le risque, si on travaille seulement sur les aspects institutionnels, c'est d'avoir une coquille qui n'a pas la capacité d'action collective. Je pars du principe que, si le canton parle d'argent, les communes écoutent. De quoi parle-t-on quand on parle de projets d'agglomération? Ce sont aussi des projets concrets que l'on peut concrétiser. Que voit-on actuellement dans les projets liés au plan d'agglomération de deuxième génération? On voit que le canton participe de manière misérable avec quelques pourcentages seulement au financement de ces projets-là. Tout le poids repose sur les communes et la Confédération. C'est cela qui ne va pas aussi. Il ne s'agit pas seulement d'avoir une structure et une institutionnalité. Il faut avoir une capacité collective d'action. La part du canton doit augmenter de manière substantielle dans les projets concrets qui concernent plusieurs communes à l'échelle régionale et par exemple à l'échelle de l'agglomération. C'est dans ce sens-là qu'il faut aussi travailler pour améliorer les conditions-cadres qui permettent aux communes de traduire dans les faits le concept de centre cantonal fort dans un centre qui a vraiment des projets qui lui permettent de rivaliser avec les autres centres avec lesquels il est en concurrence.

Il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'un des problèmes. On doit avoir un centre cantonal fort entre Berne et Lausanne sinon on va disparaître de la carte.

Clément Pierre-Alain (PS/SP, FV). Je déclare mon lien d'intérêt: je suis syndic de Fribourg, vous savez, cette commune qui se trouve au centre du canton et dont l'existence fait croire à certains que nous serions systématiquement arrogants.

Je suis surpris, chers collègues, de la tonalité de certaines interventions. Tout d'abord, nous sommes, semble-t-il, dans un débat de transmission d'une motion et non pas déjà à discuter sur le paragraphe XVIII de cette loi qui est demandée. Il s'agit de savoir si nous entrons en matière pour demander la production d'une loi au Conseil d'Etat.

Deuxième chose qui me surprend, c'est que les exemples que je viens d'entendre de la part de tous mes collègues qui sont intervenus précédemment mettent en évidence, et là, je fais allusion à ce qu'a dit M. Chassot, que, dans le cadre de la loi sur les fusions que nous avons déjà à l'heure actuelle et que le peuple fribourgeois avait largement sollicitée voire soutenue, il y a un certain nombre d'échecs. Ce qui signifie bien que nous devrons nous poser la question de savoir si l'outil dont nous disposons à l'heure actuelle est satisfaisant ou pas. Vraisemblablement non, puisqu'il y a un certain nombre d'échecs qui intervient.

Troisièmement, M. Wicht, ne faites pas de ces débats de personnes mais faites-en des débats de principes. Nous ne pouvons pas non plus, je le dis à l'intention de M. Ducotterd, porter la faute sur les éléments du passé. Nous ne faisons pas l'histoire avec un regard posé sur le rétroviseur. Nous devons avancer.

Ce qui me motive d'une manière particulière, c'est que nous nous rendons compte, dans le cadre du Conseil communal de Fribourg et je l'espère dans d'autres, et vous êtes intervenus la plupart pour dire oui sur le principe, que nous avons besoin véritablement d'un centre fort. Pourquoi? Regardez les articles que nous avons sur les inquiétudes quant au domaine financier cantonal. Regardez les orages qui nous menacent en ce qui concerne la fiscalité des entreprises. Regardez ce qui va se passer au niveau des communes dans le cadre de ce canton. Et dans ce contexte-là, regardez comment nous devons nous développer. On sourit parfois lorsque l'on parle du développement démographique, lorsque l'on parle de nos enjeux. N'est-il pas nécessaire de nous poser la question de disposer d'un outil qui soit véritablement un centre fort? Posez-vous la question de savoir ce qui se passerait si d'aventure le train entre Lausanne et Berne cessait de s'arrêter à Fribourg parce que nous serions tout à coup confondus avec une zone un peu désertique.

Et c'est dans ce contexte-là, et indépendamment des erreurs qui ont pu être faites ici et là, que je vous demande évidemment de soutenir la transmission de cette motion.

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). Meine Interessenbindung: Ich bin Agglomerationsrat und ergreife darum das Wort.

Es wurde gesagt, die Agglomeration hätte nichts mit diesem Fusionsprojekt zu tun. Ich glaube, dass das nicht ganz so ist. Ich lebe heute die Agglomeration im Agglomerationsrat und muss sagen: Das ist ein sehr schweres, überinstitutionalisierter Gebilde, das nicht in Schwung kommt. Wir sind immer noch mit uns selber beschäftigt, anstatt dass wir die Probleme angehen und lösen würden. Dies als Vorbemerkung.

Der Vorschlag geht genau in die gleiche Richtung. Wir wollen Institutionalisieren, wir wollen grosse Versammlungen

organisieren. Man sagt dann, man hätte die Basis in diesen Bürgerversammlungen. Da bin ich mir nicht so sicher. Es wird wieder so sein, dass Gemeinderäte drinnen sitzen werden und auch Leute aus dem Establishment und das wird nichts bringen. Wir werden einmal mehr ein schwerfälliges, schönes institutionelles Gebilde aufgleisen und das Problem nicht lösen. Es braucht mehr Pragmatismus und es braucht einfachere Lösungen.

Ich bin überzeugt, die Agglomeration, wie sie heute besteht, würde besser funktionieren, wenn man einfache Gemeindeverbände gemacht hätte – die Strukturen haben wir, wir hätten dazu kein neues Gesetz gebraucht. Hier stelle ich dasselbe fest. Wir haben alle Möglichkeiten, diese Fusion zu bewerkstelligen, aber anscheinend will man sie nicht. Anscheinend wollen die Leute sie nicht, weil die Bedingungen, die herrschen, nicht dafür gemacht sind, dass die Fusion von selbst entsteht. Also muss man die Bedingungen ändern und die Leute überzeugen und dann hat man sie.

Ich bin persönlich nicht überzeugt, dass eine Fusion einfach ein stärkeres Kantonszentrum produziert. Das wird nicht der Fall sein. Wir brauchen eine Wirtschaftsentwicklung, die weiter geht in die richtige Richtung und einfacher Gebilde, die die ganze Region einfacher regierbar machen.

Aus diesen Gründen werde ich mit Überzeugung gegen diese Motion stimmen.

Girard Raoul (PS/SP, GR). Je suis conseiller communal à Bulle et j'aimerais rassurer M. Ducotterd: il n'y a aucune velléité de ma part d'en faire le centre cantonal fort. Je crois que ma région grandit déjà suffisamment comme cela et nous avons certainement d'autres soucis.

En tant que conseiller communal à Bulle, j'interviens brièvement ce matin pour faire part de l'avis du comité du Club des communes. Au final, il y a ici beaucoup de compréhension de la part des autres communes et notre comité se félicite de la réponse du Conseil d'Etat et soutiendra sans aucun souci cette motion.

Nous avions deux interrogations plus importantes:

1. L'échéancier qu'il faudra pour qu'une telle fusion puisse se faire. Il faudra respecter des délais et je crois que dans ce domaine-là, nous sommes en droit d'attendre un échéancier relativement précis.
2. Nous relevions également que nous avons en parallèle au projet de fusion une agglomération. Ce n'est pas forcément un avantage et il faudra que, dans ce sens, la loi priorise la voie de la fusion par rapport à l'agglomération et qu'il en fasse un objectif final.

C'est avec ces quelques remarques que je peux apporter le soutien des autres communes du canton à cette motion.

Schorderet Gilles (UDC/SVP, SC). Je déclare mes intérêts: je suis le député qui a toujours été contre les fusions discutées au sein de ce Parlement.

J'ai toujours dit que le jour où l'on présentera une fusion des communes du centre de Fribourg pour avoir ce centre fort, là, je voterai oui.

Donc, je vous encourage aujourd'hui à voter oui à cette motion, puisqu'elle pourrait débloquer la situation pour préparer une fusion du Grand Fribourg. Cela ne sert à rien de mettre des milliers ou des millions pour des «fusionnettes» pour obliger Senèdes ou Ferpicloz à fusionner avec Epesses ou Le Mouret. Je crois que l'on doit mettre l'accent pour avoir un centre fort et pour pouvoir aider les communes qui ont de la peine à se mettre ensemble.

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Ich möchte die Diskussion ein bisschen herunterholen und von der emotionalen, persönlichen Sicht wieder zur sachlichen Seite kommen.

Der Kanton Freiburg setzt bei Gemeindefusionen auf das Freiwilligkeitsprinzip. Das ist richtig so und das bleibt auch bei Annahme der Motion weiter so. Wie schon gesagt wurde: Wir Freiburger brauchen ein starkes Kantonszentrum, um mit den Agglomerationen um uns herum – namentlich Lausanne und Bern – mithalten zu können. Dies hat auch der Staatsrat in seinem Regierungsprogramm 2012–2016 festgehalten und zu einer seiner Prioritäten gemacht.

Welches Interesse hat der Kanton am Zusammenschluss des Kantonszentrums? Hier nur drei wichtige Argumente:

1. Bei grösseren Territorialeinheiten können lokale Einheiten effektiver, effizienter und autonom ihre Aufgaben erledigen. Aufgaben können noch kompetenter umgesetzt werden und zusätzliche Aufgaben an die Gemeinden delegiert werden.
2. Kurzfristig entstehen dem Kanton zusätzliche Kosten aufgrund der Förderbeiträge. Längerfristig sollten sich Grossfusionen aber positiv auf die Kantonsfinanzen auswirken, namentlich bei Transferzahlungen.
3. Indirekter Nutzen entsteht aus der einfacheren Koordination. Weniger lokale Einheiten bringen eine Reduktion der Komplexität mit sich. Es gäbe noch viele andere Gründe, die für einen Zusammenschluss des Kantonszentrums sprächen, die ich allerdings hier nicht mehr aufzählen möchte. Ein Zusammenschluss ist jedoch nicht nur für die Stadtbewohnerinnen und Stadtbewohner wichtig, sondern auch für uns Senslerinnen und Sensler. Wir Deutschfreiburger profitieren auch von einem starken, selbstbewussten Freiburg, sei dies durch mehr Arbeitsplätze, eine Verbesserung der Lebensqualität oder auch eine nachhaltige Entwicklung.

Deshalb ist unsere Forderung nicht eine regionale sondern eine kantonale Herausforderung. Ich bitte Sie, diese Motion zu unterstützen und den politischen Willen für ein starkes, selbstbewusstes Freiburg zu zeigen.

Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je constate que vous êtes d'accord sur le fond mais pas sur les outils à mettre en œuvre pour réaliser la fusion du centre cantonal. De manière générale, je vous remercie pour les propositions intéressantes qui ont été faites

dans ce débat et je vous assure qu'elles seront analysées par le Conseil d'Etat.

Pourtant, le calendrier devient idéal. Plusieurs grands dossiers qui concernent le Grand Fribourg et qui vont dessiner son visage pour les décennies à venir sont en cours:

- > le pont de la Poya;
- > la nouvelle halte ferroviaire de la Poya sur le site de St-Léonard;
- > blueFACTORY;
- > les premières mesures du projet d'agglomération cofinancées par la Confédération;
- > la clarification passée des volontés des différentes communes sur le sujet de la fusion.

Ajoutez à cela les réflexions en cours sur l'imposition des entreprises, qui va avoir un impact important sur les communes et peut-être limiter leurs différences fiscales dans ce domaine. Ainsi que les projets de développement de zones emblématiques comme le site d'Ilford à Marly ou celui de Bertigny autour de l'HFR à Villars-sur-Glâne.

Tout cela montre que le centre cantonal bouge. Il convient à présent de planifier les mesures à prendre pour accompagner ces projets et les coordonner. L'agglomération de Fribourg est un des outils institutionnels à disposition sur lesquels l'Etat planche dans le cadre d'un postulat que vous avez accepté en début d'année. Un mandat est en cours dont le cahier des charges a été rédigé conjointement avec le préfet.

La fusion doit en être une autre afin de donner à la région une gouvernance solide et les moyens institutionnels et financiers de relever les défis à venir. Il sera en outre possible de s'inspirer des expériences de fusions de communes réalisées sous le régime actuel de la loi sur l'encouragement des fusions de communes, qui ont été mentionnées ici par plusieurs députés.

Nous l'avons vu, la nécessité de convaincre les populations concernées est d'une importance cruciale. Un défi d'autant plus complexe lorsque les communes concernées présentent des taux d'imposition très différents.

Le réflexe identitaire n'est pas à négliger. La réussite du projet de Belmont-Broye (Domdidier, Dompierre, Léchelles et Russy) le montre bien. La population a accepté d'un cheveu une fusion qui permettait pourtant de faire baisser les impôts dans toutes les communes concernées.

Il faut donc construire un projet de fusion sur une véritable vision commune qui motive et qui fait rêver la population. Il ne suffit pas de persuader les communes ou les autorités communales de la ceinture de fusionner, car il existe le risque d'échouer au vote populaire. C'est d'ailleurs cet argument qui avait conduit les exécutifs à ne pas mettre en œuvre le vote consultatif. La question de la fusion ne doit pas porter uniquement sur les domaines économiques ou fiscaux. Elle ne doit pas se concentrer que sur les aspects institutionnels, elle doit offrir aux habitants l'espoir d'une qualité de vie meilleure à long terme. Il ne suffit pas de décréter d'en haut, il faut effectivement mettre les moyens adéquats pour un véritable projet qui enthousiasme la population. Pour cela, il faut un

peu de temps et une considération égale pour tous les partenaires.

Il ne faut pas s'y tromper, il ne s'agit pas d'une question sarino-sarinoise, ou même d'un débat qui ne concerne que le territoire de ce qui sera le Grand Fribourg. Un développement du centre cantonal, comme le relèvent les motionnaires, est essentiel pour l'ensemble du canton de Fribourg. L'objectif est d'y créer un cercle vertueux à même de soutenir le développement de tout le territoire. Vous n'êtes pas sans ignorer les répercussions positives du développement du centre cantonal, notamment sur la péréquation financière intercommunale.

La motion qui vous est soumise aujourd'hui est l'occasion de mettre en place cette dynamique en proposant un cadre et un calendrier pour mener les discussions. Elle offre l'espace nécessaire à une rencontre des différents partenaires. Les communes, bien sûr, mais également les représentants de l'économie et de la société civile.

La mise en œuvre de cette motion ne devrait toutefois pas édifier une usine à gaz qui compliquerait les discussions déjà en cours et troublerait encore l'élaboration d'une vision claire. C'est pourquoi le Conseil d'Etat annonce d'ores et déjà, en cas d'acceptation de la motion, un projet complémentaire. Conformément à la loi sur le Grand Conseil, ce projet aura pour but, sans s'écartez du fond, de proposer des modifications légales qui s'harmonisent avec la législation existante. A titre d'exemple, il faut citer d'éventuelles modifications de la loi sur les communes ou de la loi sur les agglomérations. Le Conseil d'Etat a d'ailleurs tout un calendrier qui met en lumière et dans l'ordre les différentes modifications qu'il souhaiterait faire dans ce cadre.

Il s'agira, Mesdames et Messieurs, d'un projet hautement sensible et vital pour notre canton. Une vaste consultation sera nécessaire aussi bien durant la période d'élaboration d'un avant-projet qu'ensuite, avant la finalisation du projet qui vous sera soumis. C'est pourquoi le Conseil d'Etat sollicite de votre part un délai supérieur au délai d'une année prévu dans la loi.

Avec ces précisions et cette réserve, je vous appelle, au nom du Conseil d'Etat, à accepter la présente motion. Je vous rappelle que la fusion du centre cantonal ne devra pas servir à se battre pour que le train s'arrête à Fribourg, il part tous les quarts d'heure en direction de Berne, mais bien à faire un centre cantonal compétitif et à faire des infrastructures pour que la qualité de vie de la population s'améliore et pour que les emplois aient de bonnes conditions-cadres.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 53 voix contre 42. Il y a 7 abstentions.

Ont voté oui:

Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burgener Woerffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud R. (SC, PLR/FDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggio (SE,

ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Flechtner O. (SE, PS/SP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Gläuser (GL, PLR/FDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Losey (BR, UDC/SVP), Mäder-Brülhart (SE, ACG/MLB), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP). Total: 53.

Ont voté non:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Décrin (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Schär (LA, UDC/SVP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). Total: 42.

Se sont abstenus:

Badoud (GR, PLR/FDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Schnyder (SC, PS/SP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP). Total: 7.

- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Est-ce que nous pourrions discuter maintenant de ce délai d'une année afin d'avoir des positions claires avant de passer au vote? On a eu certains arguments mais tous n'ont pas été développés. Je propose que la discussion soit rouverte pour cette question d'une année.

La Présidente. Ich habe zu Anfang der Diskussion gesagt, dass wir auch über diese Verlängerung diskutieren. Es haben sich einige Grossräte geäussert. Ich glaube, das ist nicht mehr nötig. Sie haben das auch In Ihren Fraktionen diskutiert. Widersetzt sich jemand einer direkten Abstimmung?

Das ist nicht der Fall, wir schreiten somit zur Abstimmung.

- > Au vote, la prolongation du délai de mise en œuvre («plus d'une année») est refusée par 80 voix contre 13 et 7 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Décrin

(GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Schär (LA, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Thévoz (FV, ACG/MLB). Total: 13.

Ont voté non:

Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgeno Wooffray (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud R. (SC, PLR/FDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Rogg (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Flechtner O. (SE, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Gläuser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). Total: 80.

Se sont abstenus:

Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Mäder-Brülhart (SE, ACG/MLB), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP). Total: 7.

Motion populaire 2014-GC-4 Blaise Fasel/Dominic Tschümperlin/Thérèse Luchinger/Thibaut Vultier/Andy Genoud (pour une session cantonale des jeunes)¹

Prise en considération

Bourguet Gabrielle (PDC/CVP, VE). Permettez-moi, en préambule, au nom du groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique et en mon nom personnel, de féliciter une nouvelle fois tous les jeunes qui s'engagent au service du bien public et qui portent le souci de l'intérêt de la jeunesse pour la politique. Je me fais avec plaisir ce matin la messagère

¹ Déposé et développé le 13.01.2014, BGC p. 371; réponse du Conseil d'Etat le 2 septembre 2014, BGC p. 2318.

des JDC fribourgeois, dont une délégation est présente à la tribune, ce d'autant plus que la motion populaire qui nous est soumise touche un sujet très important pour notre Parlement, l'engagement des jeunes pour la chose publique, jeunes qui seront les élus de demain.

Loin de concurrencer le Conseil des jeunes, la session cantonale des jeunes, pendant fribourgeois de la session fédérale des jeunes qui connaît un certain succès – j'ai eu moi-même le privilège de m'en rendre compte – se veut un complément à cette institution. On peut d'ailleurs lire dans la réponse du Conseil d'Etat que, consulté sur ce sujet, le Conseil des jeunes lui-même a donné un préavis favorable à cet objet. La session cantonale des jeunes permettra également de sensibiliser la jeunesse aux thématiques de la politique cantonale. On peut relever à ce sujet que de nombreux domaines qui les touchent directement font l'objet des thématiques de la politique cantonale (formation, sport, sécurité, pour n'en citer que quelques-uns. La mise en place de cette session cantonale permettrait aux jeunes de s'impliquer et de donner leur avis sur ces sujets.

Je remercie le Conseil d'Etat de proposer l'acceptation de cette motion populaire et je l'invite à ne pas s'arrêter à l'examen de l'opportunité d'organiser ou non des sessions cantonales des jeunes, mais à rapidement tenter l'exercice qui, à n'en pas douter, ne pourra qu'apporter un plus à la vie politique de notre canton.

Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique va soutenir massivement et avec conviction cette motion populaire et vous invite à en faire de même.

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Mes liens d'intérêts: je fais partie encore, je l'espère, de la jeunesse, mais bientôt plus. Le groupe de l'Union démocratique du centre a étudié attentivement la motion des jeunes PDC demandant l'instauration d'une session cantonale des jeunes basée sur le modèle fédéral de la session des jeunes, qui se déroulerait une fois par année. Cette proposition apporte trois remarques de notre groupe.

La première, étant en période de difficulté financière, il faut différencier les projets qui sont bien de ceux qui sont nécessaires. Il ne fait aucun doute que cette proposition est une bonne idée. Il est moins sûr qu'elle soit nécessaire aujourd'hui. A ce sujet, je rappelle que la session fédérale des jeunes coûte quand même 150 000 francs par année.

Deuxièmement, il convient de rappeler que notre canton fait déjà une place institutionnelle aux jeunes avec le Conseil des jeunes. Si cet organisme souhaite une fois organiser une session cantonale, il ne fait aucun doute qu'elle aura le soutien nécessaire de la part des autorités. Mais force est de constater que cet organisme fonctionne en dents de scie. En 2013, le Conseil des jeunes n'a plus fonctionné durant plusieurs mois, faute d'effectifs. Dans ces conditions, on peut légitimement douter qu'il y ait un engouement nécessaire pour une session cantonale des jeunes.

Troisièmement et c'est le point le plus important pour moi, je peux vous assurer que je souhaite que les jeunes s'engagent davantage en politique. Mais je ne veux pas que l'on crée une plate-forme afin qu'ils puissent *jouer* à la politique. Moi, je

veux que les jeunes participent activement à la vie politique, je veux qu'on leur donne des responsabilités que ce soit dans les partis politiques, les conseils généraux, les conseils communaux, que ce soit au Grand Conseil ou bien même peut-être au Parlement fédéral. Mesdames et Messieurs les Députés, créer une session des jeunes c'est se donner bonne conscience, mais notre responsabilité, votre responsabilité, c'est aussi de laisser un peu de place aux jeunes dans la vraie politique et non pas de créer un simulacre de participation politique pour les jeunes.

Avec ces considérations et ces remarques, le groupe de l'Union démocratique du centre refusera cette motion populaire.

Schneuwly André (*ACG/MLB, SE*). Unsere Fraktion wird die Volksmotion für eine kantonale Jugendsession aus folgenden Gründen unterstützen.

Die Jugendlichen sind unsere Zukunft. Wir müssen ihnen eine Plattform geben, damit sie sich bereits früh politisch beteiligen und sich auseinandersetzen können. Die Anliegen und Wünsche der Jugendlichen müssen in unsere Arbeit einfließen. Geben wir ihnen die Möglichkeit, sich politisch zu organisieren, damit sie ihre Vorstellungen diskutieren und mitteilen können.

Die Jugendsession ist eine gute Ergänzung zum Jugendrat. Der Jugendrat unterstützt die Schaffung dieser politischen Plattform, kann aber aus zeitlichen Gründen nicht noch zusätzlich die Verantwortung für diese politische Aktivität übernehmen. Wir unterstützen die Idee, die Frage der Einführung im Rahmen des Projektes «je participe – ich mache mit», das ab 2015 beginnt, zu entwickeln und die notwendigen Grundlagen für die Einführung zu schaffen.

Wie gesagt, sagt das Mitte-Links-Bündnis Ja zu dieser Motion.

Collaud Romain (*PLR/FDP, SC*). La motion des jeunes démocrates-chrétiens a retenu toute l'attention du groupe libéral-radical. Notre parti a toujours soutenu l'engagement des jeunes en politique, que ce soit via sa session juniors ou dans les divers programmes cantonaux et fédéraux. A travers cette motion, les JDC souhaitent créer un instrument supplémentaire, dont les objectifs sont semblables au Conseil des jeunes. Même si le but est louable, le groupe libéral-radical se pose tout de même certaines questions quant à la pertinence de cette session cantonale. En effet, comme le mentionne le rapport du Conseil d'Etat, le Conseil des jeunes souffre du peu de motivation à s'engager de la classe des 16-25 ans et fait face à de longues périodes dormantes. Par ailleurs, le manque d'attrait ne provient pas uniquement d'un déficit de places au sein du Conseil des jeunes, puisque ce dernier peine à atteindre les 30 membres autorisés au sens de l'article 16 LEJ. Dès lors, pourquoi vouloir créer une seconde chambre lorsque celle existante ne semble pas rencontrer un intérêt très marqué par les jeunes, plus préoccupés par leurs études et leur avenir professionnel à ce moment de leur vie?

Le groupe libéral-radical tient à rappeler que les partis politiques ont également un rôle prépondérant dans l'intégration des jeunes en politique, notamment via leur section junior et

surtout en montrant une image plus positive que celle véhiculée aujourd’hui. La politique est d’abord une question de dialogue avant une confrontation. Le groupe libéral-radical soutiendra tout de même à une très forte majorité cette motion afin de ne pas lui fermer la porte dans le cadre de la stratégie cantonale «Je participe – ich mache mit» et invite le groupe de réflexion à un dépoussiérage, voire à une réforme du Conseil des jeunes et pourquoi pas, le cas échéant, à la création d’une session cantonale.

Bischof Simon (PS/SP, GL). Mon lien d’intérêt avec cet objet: je suis le benjamin de ce Parlement, passionné par le débat politique.

C’est avec enthousiasme que le groupe socialiste a pris connaissance de la motion populaire 2014-GC-4 pour une session cantonale des jeunes. Le Conseil d’Etat dit, dans sa réponse, que si les sessions des jeunes peuvent avoir un impact limité sur le plan politique, elles offrent avant tout la possibilité aux personnes concernées de se familiariser avec les mécanismes politiques: apprendre à débattre, à présenter et à défendre leurs points de vue, à entendre et à intégrer les points de vue des autres. Je ne peux que confirmer cela avec ma propre expérience. Entré en politique à 14 ans en 2006, j’ai participé en automne 2007 à la session fédérale des jeunes. Après les premiers mois, avant tout de militantisme dans mon parti, cette session m’a procuré, en complément aux cours de citoyenneté déjà reçus dans le cadre de la scolarité obligatoire, sur lesquels j’ai pu me baser pour la suite de mes activités politiques, une expérience supplémentaire, où j’ai notamment pu bénéficier de cours très spécifiques donnés par mon parti. Comme lorsqu’on construit un bâtiment, il est important que les bases soient solides. Une session cantonale des jeunes, ajoutée à celle déjà existante au niveau fédéral et aux autres possibilités, notamment le Conseil des jeunes, ne peut donc être que bénéfique. Cher Collègue M. Kolly, il est vraiment important de donner une base, en particulier pour tous les jeunes qui n’ont pas la possibilité de faire des études où certains points sont vus justement dans le cadre de celles-ci et qui sont notamment discutés dans le cadre de ce genre de discussion.

Je profite de l’occasion pour saluer la stratégie cantonale «Je participe – ich mache mit» de 2015 à 2018. C’est avec grand intérêt que le parti socialiste suivra le processus d’élaboration de la prochaine stratégie cantonale en matière de politique de l’enfance et de la jeunesse.

Wir bieten den jungen Menschen zwischen 16 und 25 Jahren eine weitere Möglichkeit, erste Erfahrungen in der Politik zu machen, wenn wir diese Frage prüfen.

Gasser Benjamin (PS/SP, SC). Je déclare mes liens d’intérêt: je suis encore pour quelques mois, voire jours, jeune, c’est-à-dire que j’ai encore moins que 30 ans. Pour paraphraser mon collègue Collaud, je fais partie du mouvement junior des jeunes socialistes encore pour quelque temps.

La session des jeunes telle qu’elle est demandée par les jeunes démocrates-chrétiens veut mettre en place une plate-forme pour débattre des thèmes politiques, mais aussi pour y faire

des propositions. Ce qui est proposé est pragmatique et peut être mis en place sur le modèle de la session fédérale des jeunes. Le Conseil d’Etat dit: «Dans le canton de Fribourg, le Gouvernement estime toutefois qu’il est trop tôt pour décider de l’introduction d’un tel mécanisme.» Alors je pose la question à M^{me} la Commissaire, quand est-ce que ce sera le bon moment? La concurrence avec le Conseil des jeunes me semble également assez relative, car ce dernier a donné un préavis positif avec le bémol qu’a relevé mon collègue Schneuwly de la charge de travail inhérente à ce nouveau processus de travail. Je pense que cette session des jeunes permettrait aux jeunes de ce canton de vivre et de s’informer de la politique en immersion réelle dans le processus politique. Si vous me permettez cette métaphore, à l’instar d’une langue, c’est en immersion qu’on apprend à s’approprier la culture dans laquelle on est immergé. Donc, ce processus peut offrir à ces jeunes vraiment l’appropriation du système politique de notre canton et de notre pays. J’ai pu lire en juin, dans le journal *Le Temps*, que la participation des jeunes de 18 à 25 ans de notre canton et de notre pays est de 15 à 20 points inférieure à celle des citoyens plus âgés. Il faut aussi se rendre compte que les modes de promotion du vote et de la manière de voter n’est peut-être plus adaptée à la jeune population de ce canton et de ce pays. Par là, j’aimerais juste brièvement répondre à mon collègue Kolly, qui ne trouve pas ça nécessaire. Au vu de ces chiffres, il me semble que c’est plutôt le contraire et ce serait un bon moyen justement d’inverser cette tendance que de permettre cette session des jeunes.

Avec ces considérations, je vous prie de soutenir cette motion populaire.

Garnier Marie, Directrice des institutions, de l’agriculture et des forêts. Je tiens tout d’abord à féliciter les auteurs de cette motion populaire et tous les jeunes qui s’engagent pour faire valoir leurs points de vue. Ils sont l’avenir de notre canton et leur voix doit pouvoir être entendue par les autorités. La question est d’autant plus importante pour le canton de Fribourg, dont la population est la deuxième plus jeune de Suisse, plus de 30% de notre population a moins de 25 ans contre 26% au niveau national.

Plusieurs initiatives récentes ont donné aux jeunes de notre canton de nouveaux instruments pour s’exprimer. Je pense notamment au projet du groupe JP Sense/Junge und Politik Sense, soutenu par le Conseil des jeunes. Le 28 septembre dernier, les jeunes Singinois ont ainsi pu participer symboliquement aux votations. Le canton a également accueilli la Conférence nationale du Parlement européen des jeunes au début du mois de septembre, en présence notamment d’une délégation de jeunes venus d’Ukraine. Je relève que le Conseil des jeunes, qui fonctionne bien actuellement mais qui n’a pas toujours bien fonctionné, c’est vrai, a été associé à ces deux événements. Les jeunes ont besoin de ces occasions particulières pour se familiariser avec le débat politique et développer leurs convictions et la confiance de les exprimer. Ils ont parfois besoin d’une phase de test protégée avant de se lancer dans la politique réelle, comme je le souhaite, comme le souhaite aussi M. le Député Kolly. Le Conseil d’Etat constate toutefois que les structures mises en place, notamment le

Conseil des jeunes, reposent sur l'engagement de quelques personnes qu'il faut féliciter, à une époque de leur vie particulièrement chargée sur le plan de la formation et de l'activité professionnelle ou familiale. Dans ce contexte, il apparaîtrait prématûr de prévoir la mise en place d'une session cantonale des jeunes tout de suite, qui exigerait de leur part un engagement supplémentaire. Toutefois, comme vous avez pu le lire, la Direction de la santé et des affaires sociales vient de débuter les travaux d'élaboration d'une stratégie permettant le développement d'une politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse. Ce projet s'appelle «Je participe – ich mache mit» et la première séance du comité de pilotage a eu lieu la semaine passée. L'élaboration de cette stratégie à laquelle participent des représentants du Conseil des jeunes sera l'occasion idéale de mettre en place une session des jeunes.

Aussi, au nom du Conseil d'Etat, je vous invite à accepter la présente motion populaire.

> Au vote, la prise en considération de cette motion populaire est acceptée par 70 voix contre 19. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud R. (SC, PLR/FDP), Collob (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Décrind (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Douätz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducopter (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggio (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Flechtner O. (SE, PS/SP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Gläuser (GL, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brülhart (SE, ACG/MLB), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller B. (SC, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer (SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP). Total: 70.

Ont voté non:

Bertschi (GL, UDC/SVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Mesot (VE, UDC/SVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Schär (LA, UDC/SVP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP). Total: 19.

Se sont abstenus:

Brodard C. (SC, PLR/FDP), Kolly R. (SC, PLR/FDP). Total: 2.

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Motion populaire 2014-GC-95 Paul Grossrieder/Claude Schmid/Maurice Perrinjaquet/Marco Perroulaz/Catherine Isler (modification de la loi sur la détention des chiens [LDCh])¹

Prise en considération

Mäder-Brülhart Bernadette (ACG/MLB, SE). Die Fraktion des Mitte-Links-Bündnisses hat die vorliegende Volksmotion eingehend diskutiert und unterstützt diese mit folgenden Begründungen.

Wir anerkennen die wichtigen Arbeiten der Vereine im Hundewesen. Gerade die vielfältigen klubinternen Kurse helfen mit, Hunde nachhaltig zu sozialisieren und somit die Sicherheit im öffentlichen Raum zu erhöhen.

Unsere Fraktion bittet den Staatsrat jedoch, bei einer allfälligen Ausarbeitung der Gesetzesänderung den Status der Hundeausbildnerinnen und Hundeausbildner in Artikel 11 des Hundegesetzes präziser zu formulieren – dies, um bereits im Vorfeld Fehlinterpretationen auszuschliessen. Letztendlich ist es auch für den Hundehalter und die Hundehalterin selbst wichtig, zu wissen, wer genau ihm oder ihr Kurse erteilt respektive über welche Ausbildung und welche Qualifikationen diese Personen verfügen.

Mit diesen Bemerkungen unterstützt unsere Fraktion die Volksmotion und bittet Sie, werte Kolleginnen und Kollegen, dies ebenfalls zu tun.

Gander Daniel (UDC/SVP, FV). En votant en 2006 la loi sur les chiens, le Conseil d'Etat a fait œuvre de pionnier en instituant une unité organisationnelle qui permet depuis d'exécuter la législation en matière d'éducation canine, de cours obligatoires, d'évaluation de chiens dangereux, de restreindre certaines races et enfin de soumettre à autorisation la détention de plus de deux chiens. Cette loi a aussi été adoptée par le Grand Conseil.

Dans sa réponse à la motion populaire du 28 avril 2014, le Conseil d'Etat dit avoir élaboré cette loi en adoptant des dispositions très restrictives afin d'assurer la sécurité et de prévenir les accidents. Cette détermination est certes louable, mais elle a indisposé plusieurs clubs canins et leurs nombreux éducateurs et éducatrices, au bénéfice pour la plupart de plusieurs années d'expérience, puisque ceux-ci et celles-ci n'avaient plus le droit d'exercer dans leur propre discipline. Donc, par leur motion populaire, les cinq intervenants demandent une

¹ Déposée et développée le 28 avril 2014, BGC p. 1459; réponse du Conseil d'Etat le 16 septembre 2014, BGC p. 2336.

modification de la loi, notamment des articles 11 et 34, afin de permettre aux éducateurs et éducatrices bénévoles des clubs de prodiguer des conseils ou de l'assistance en matière d'éducation et de comportement aux détenteurs et détentrices de chiens débutants. Le droit fédéral, moins restrictif pourtant que la loi sur les chiens, exclut malgré tout que des formations non spécifiques soient dispensées par les membres de clubs canins. Cependant, le Conseil d'Etat reconnaît l'importance des formations et préventions enseignées dans les clubs et dit que le partage des expériences est un élément essentiel dans la sensibilisation et la formation des détenteurs de chiens débutants. En reconnaissant ces pratiques, le Conseil d'Etat estime en fait que les arguments des motionnaires sont recevables et qu'une modification de la loi sur les chiens est souhaitable. Vu ce qui précède, notre groupe reconnaît aussi le bien-fondé des modifications demandées et c'est dans sa grande majorité qu'il va accepter la présente motion.

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Kynologische Vereine leisten einen sehr wichtigen Beitrag bei der Ausbildung von Hundehaltern. Im Gegensatz zu gewerbsmässigen Hundeschulen sind in kynologischen Vereinen Hundeausbildner unentgeltlich tätig. Diese Ausbildner besuchen regelmässig Weiterbildungskurse der Schweizerischen kynologischen Gesellschaft und legen regelmässig Brevets ab. Jedoch nur wenige wollen und können den aufwendigen und teuren Ausbildungskurs für den gesetzlich vorgeschriebenen Sachkundenachweis machen. Dies ist jedoch der einzige Kurs, der vom Kanton Freiburg anerkannt wird. Die Vereine haben schlicht nicht das Geld, ihren Mitgliedern diese teure Ausbildung zu bezahlen.

Eine Weiterführung der gängigen Praxis würde zu einem Mitgliederschwund der Hundevereine führen, wenn sich einige nicht sogar auflösen müssten. Dies wiederum wäre kontraproduktiv, da diese kynologischen Vereine eine enorm grosse und wichtige Arbeit leisten, um unsere Sicherheit zu gewährleisten und Unfälle mit gefährlichen Hunden zu verhindern. Der Kanton Freiburg muss nicht restiktiver sein als das Bundesgesetz.

Deshalb bitte ich Sie, meine Damen und Herren, die vorliegende Volksmotion anzunehmen. Den Staatsrat bitte ich, dies so rasch wie möglich umzusetzen.

Zum Schluss habe ich noch eine Frage an Frau Staatsrätin Garnier. In Ihrer Antwort schreiben Sie im zweitletzten Abschnitt, dass der Staatsrat überprüfen will, ob noch weitere Bestimmungen des Hundegesetzes geändert werden sollen. Haben Sie da schon konkrete Vorstellungen oder wieso steht dies in der Antwort geschrieben?

Ith Markus (PLR/FDP, LA). Ohne Interessenbindungen kann ich mich im Namen der Freisinnig-demokratischen Fraktion kurz halten.

Die von mehr als 2000 Bürgerinnen und Bürgern mittels Volksmotion aufgezeigte Problematik im Gesetz über die Hundehaltung ist berechtigt. Unsere Fraktion geht mit den Motionären einig, dass diese zu strikte Haltung im Bereich der Ausbildung korrigiert werden muss.

Gleichzeitig gratulieren wir den Hundeklubs für ihre wertvolle Arbeit im Bereich der Ausbildung und des Austausches mit und unter Hundehaltern. Persönlich wünschte ich mir aber auch eine grössere Sensibilisierung der Bevölkerung im Verhalten gegenüber Hunden, um weiterhin grösseren Problemen aus dem Weg zu gehen. Nur mit gegenseitigem Respekt und pragmatischen Lösungen im Bereich der Ausbildung bilden wir eine gesunde Basis.

Mit diesen Bemerkungen empfiehlt Ihnen die Freisinnig-demokratische Fraktion die Annahme der Motion.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Certaines personnes, membres des clubs cynologiques, doivent pouvoir donner des cours à des propriétaires sans avoir suivi une formation onéreuse. Les clubs devront toutefois prendre leurs responsabilités, en laissant des personnes compétentes donner des cours de base. Il sera nécessaire de faire un toilettage important de la loi sur la détention des chiens. Cette loi et son application engendrent des tâches disproportionnées et il faudra justement profiter de ce changement de loi pour faire un toilettage général. Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique soutiendra donc cette motion populaire avec ces considérations.

Fasel-Roggro Bruno (ACG/MLB, SE). Ich spreche in meinem persönlichen Namen und als Jäger.

Entwicklung und Vollzug: Am 1. Juli 2006 ist der Grundstein für den Sektor Hundewesen gelegt worden. Die Hauptaufgabe ist der Schutz der Bevölkerung vor Angriffen durch Hunde.

Die vorliegende Volksmotion soll Klarheit im Hundegesetz unter Artikel 2 schaffen und Personen durch vorbeugende Massnahmen vor Angriffen von Hunden schützen. In Artikel 11 wird dann die Frage der Ausbildner und Ausbildnerinnen geregelt. In Artikel 34 «Ausbildung der Ausbildnerinnen und Ausbildner» legt der Staatsrat die Kriterien für die Anerkennung fest. Diese sind im Reglement in den Artikeln 27 und 28 festgehalten. Somit soll vermieden werden, dass der Kanton Freiburg als einziger Kanton sämtliche Ausbildungen von Hundehaltern bis in den privaten Bereich hinein kontrollieren will.

Mit der Annahme der Volksmotion möchte ich den Staatsrat bitten, die nötigen Klarstellungen der Artikel im Gesetz und im Reglement vorzunehmen und die Vorschläge der Volksmotionäre zu berücksichtigen, um das angestrebte Ziel, mehr Sicherheit im öffentlichen Raum, zu fördern.

Ich bitte Sie, werte Kolleginnen und Kollegen, die Volksmotion zu unterstützen.

Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts. Il ne faut pas être plus royaliste que le roi, telle est en substance la position du Conseil d'Etat, qui vous appelle à soutenir la présente motion populaire. En effet, la Confédération a fini par légiférer en matière de détention des chiens. Elle a choisi une définition plus restrictive des éducateurs canins que celle retenue par le canton de Fribourg. Pour rappel, nous avions dû légiférer en la matière comme

bon nombre d'autres cantons, alors que les Chambres fédérales peinaient à trouver le consensus nécessaire. En ce sens, la législation fribourgeoise a fait ses preuves dans bien des domaines, notamment dans celui de la prévention des morsures. Sur la base des expériences réalisées durant les sept ans de cette loi, ainsi que des récentes adaptations de son règlement d'exécution, qui ont visé effectivement un certain assouplissement déjà, le Conseil d'Etat se propose en outre de profiter de cette motion pour examiner si d'autres dispositions ne méritent pas également d'être modifiées.

Pour répondre à la députée Krattinger, je citerai l'obligation d'autorisation pour plus de trois chiens, quand ils ne sont pas sur la liste des chiens dangereux, et le statut des chiens de troupeaux. Par contre, la prévention contre les morsures, qui est bien relayée au niveau des clubs cynologiques, ne devrait normalement pas faire l'objet de cette révision.

Aussi, au nom du Gouvernement, je vous invite à accepter cette motion populaire. Je profite de cette occasion pour relever qu'il s'agit de la seconde motion populaire que le Conseil d'Etat vous invite à accepter aujourd'hui. En tant que Directrice des institutions et ancienne constituante, je me réjouis de voir cet outil, introduit par notre nouvelle Constitution, permettre à la population fribourgeoise de proposer des projets pertinents. Je vous invite donc, une nouvelle fois, à soutenir la présente motion populaire.

> Au vote, la prise en considération de cette motion populaire est acceptée par 91 voix contre 0. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burgener Woerfray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud R. (SC, PLR/FDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Décrind (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Flechtner O. (SE, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Laufer (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mäder-Brülhart (SE, ACG/MLB), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schär (LA, UDC/SVP), Schläfli

(SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). Total: 91.

Se sont abstenus:

Brönnimann (SC, UDC/SVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Schmid (LA, ACG/MLB). Total: 3.

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Motion 2014-GC-80 Daniel Gander/Laurent Dietrich

(modification de la loi sur les communes [LCo] – [Introduction du vote électronique pour les séances du conseil général])¹

Prise en considération

Gander Daniel (UDC/SVP, FV). Je déclare mes liens d'intérêt, ainsi que ceux de mon collègue Laurent Dietrich: nous sommes députés et conseillers généraux de la Ville de Fribourg. Vu la motion que nous déposons, vous avez forcément déjà compris le sens de notre intervention. Notre demande de modifier la loi sur les communes, dans le sens que les communes disposant d'un conseil général puissent introduire le vote électronique pour les séances dudit conseil, provient des erreurs que nous avons remarquées à plusieurs reprises dans le décompte des voix lors des votes à main levée, en ville de Fribourg. En effet, il nous a été permis de constater que le décompte des voix ne correspondait pas au nombre de conseillers présents et que, lors d'un deuxième vote, certains avaient changé d'avis ou ne se manifestaient tout simplement pas ou plus. Il a fallu parfois que le président du conseil demande un troisième vote pour arriver enfin à un juste calcul. Le Conseil d'Etat dit, dans sa réponse, que le nombre de scrutateurs n'est pas limité dans la loi et qu'il est donc loisible aux communes d'augmenter éventuellement le nombre de scrutateurs. Ok, c'est une solution, mais celle-ci a aussi un coût et ce n'est pas dit qu'il n'y ait plus d'erreurs par-ci, par-là. Dès lors, pourquoi ne pas opter pour une solution plus moderne et certainement plus efficace et rapide, comme celle dont nous disposons ici dans ce Parlement? Il est à relever que les moyens techniques évoluent et qu'il suffira certainement à l'avenir de voter au moyen de son téléphone portable, de son smartphone ou de tout autre gadget électronique, ce qui diminuera sensiblement les coûts d'une future et moderne installation.

Nous notons enfin que nous ne voulons pas imposer le vote électronique aux communes disposant d'un Conseil général, mais qu'elles puissent l'introduire à bien plaisir. A noter que

¹ Déposée et développée le 28 mars 2014, BGC p. 718; réponse du Conseil d'Etat le 26 août 2014, BGC p. 2334.

le Conseil d'Etat ne s'oppose pas à analyser la question, mais qu'il a déjà pesé les avantages et les inconvénients d'une telle proposition, et qu'il estime que les avantages l'emportent. Dès lors, comme le Conseil d'Etat, nous vous invitons à accepter cette motion.

Menoud Yves (*PDC/CVP, GR*). Dans sa réponse à la motion des députés Gander et Dietrich et après consultation des préfets, le Conseil d'Etat ne s'oppose pas à l'analyse de la question et nous propose de l'accepter, tout en précisant que les dispositions légales à élaborer devront faire l'objet d'une procédure de consultation, ce qui signifie que le délai réglementaire d'une année pour la présentation d'un message ne pourra être respecté.

Fort de cette précision, le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique acceptera à l'unanimité cette motion et vous propose d'en faire de même.

Chassot Claude (*ACG/MLB, SC*). Les députés du groupe Alliance centre gauche ont lu le contenu de la motion des députés de la «city», qui, soit dit au passage, fonctionne avec un Conseil général de 80 membres, un nombre semble-t-il tout à fait raisonnable à gérer si l'on part du principe que ces honorables élus ne devraient lever qu'une seule main à la fois, pour ne pas perturber le travail des scrutateurs. Cependant, à la lecture du résumé de la motion, il semblerait donc judicieux de pouvoir introduire un système de vote électronique, malgré les diverses dispositions légales déjà proposées. Comme il n'appartient pas au législatif cantonal d'apporter une appréciation sur les turbulences éventuelles enregistrées lors des votes – car cela ne nous regarde pas – du Conseil général de Fribourg, la proposition des motionnaires a séduit le groupe Alliance centre gauche par sa pertinence. Bien entendu, notre groupe a également pris note des diverses questions, plus ou moins importantes, soulevées par un tel changement. Elles sont, à notre avis, tout à fait raisonnables pour autant que le vent d'un juridisme excessif ne balaye pas la volonté et l'engagement des politiciens de milice qui se dévouent encore pour la chose publique.

Ceci étant dit, on nous cite également l'attitude qu'a eue à Berne le Conseil des Etats lorsqu'il a dû débattre du sujet qui fait l'objet de cette motion. On note au passage que les médias, je cite: «ne manqueront pas d'analyser les votes des députés», leur présence aux séances par exemple. Franchement, je pense, à titre personnel, que les politiciens que nous élisons à ce niveau-là devraient se trouver au-dessus de telles considérations, plus dignes du café du Commerce. Mais enfin, il en est ainsi.

Plus près de nous et pour en revenir au contexte fribourgeois, le Conseil d'Etat a donc décidé d'aller dans le sens du vent, dans le sens du temps, en laissant aux communes concernées une possibilité d'agir par elle-même. Mais on voit même que la situation a le soutien et la bénédiction du Préfet de la Sarine, ce qui n'est pas rien. Le groupe Alliance centre gauche, quant à lui, acceptera cette motion à l'unanimité.

Savary Nadia (*PLR/FDP, BR*). Le groupe libéral-radical a examiné attentivement la motion Gander-Dietrich demandant

une modification de la loi sur les communes, qui donnerait la possibilité pour les communes avec un Conseil général de pouvoir introduire le vote électronique lors des séances. Si au premier abord cette motion m'a quelque peu surprise, je peux par contre partager l'intérêt d'y prêter attention, avec toutes les questions que cela soulève et aussi toutes les conditions-cadres que cela va supposer pour, au final, combler j'imagine un faible pourcentage de défaillances. Mais, l'important est de respecter l'autonomie des communes et de leur laisser le choix. Je suis sûre que les communes intéressées sauront faire la pesée des intérêts sur l'octroi de cette nouvelle compétence, avec une certaine cohérence et pertinence. Elle prendra dès lors la bonne décision.

C'est avec ces considérations que la grande majorité du groupe libéral-radical acceptera cette motion.

Frossard Sébastien (*UDC/SVP, GR*). La motion Gander-Dietrich veut donner les moyens à ceux qui le souhaitent de se doter d'un système de vote électronique pour le Conseil général. Pour le groupe de l'Union démocratique du centre, tant l'avis du Conseil des préfets que la position du Conseil d'Etat nous convainquent que les avantages prennent le dessus sur les inconvénients. Cette motion ne contraint pas à la mise en place du vote électronique. Elle laisse toute liberté aux communes de le faire ou pas. La très grande majorité du groupe de l'Union démocratique du centre soutient cette motion.

Girard Raoul (*PS/SP, GR*). Je ne vais pas être très original dans ma prise de position. Il ne s'agit pas ici de faire le débat sur les bienfaits ou non du vote électronique dans les Conseils généraux. A titre personnel, si ce sujet devait arriver dans ma commune, je ne suis pas sûr que je le soutiendrais, certainement pour une idée de coûts. Mais, nous n'avons pas à faire ce débat ce matin ici. Il nous faut respecter l'autonomie communale, modifier la base légale et permettre ce débat dans les communes qui pourraient être intéressées par un tel système de vote.

Avec ces quelques considérations très rapides, la majorité du groupe socialiste soutiendra cette motion.

Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je n'ai rien à ajouter à la réponse du Conseil d'Etat. En effet, comme vous avez pu le lire, le Gouvernement estime qu'il appartient aux communes de donner à leur Conseil général les outils nécessaires à son bon fonctionnement. Il convient donc d'ouvrir la possibilité du vote électronique aux communes qui le souhaiteraient. C'est pourquoi le Conseil d'Etat vous invite à accepter cette motion, en relevant que sa mise en œuvre ne sera pas aussi simple qu'on pourrait l'imaginer. Il conviendra d'examiner avec une grande attention la question de la transparence des votes, par exemple.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 80 voix contre 4. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP),

Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud R. (SC, PLR/FDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggé (SE, ACG/MLB), Flechtnér O. (SE, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganoz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Gläuser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brülhart (SE, ACG/MLB), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schär (LA, UDC/SVP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wassmer (SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP).
Total: 80.

Ont voté non:

Brodard C. (SC, PLR/FDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 4.*

Se sont abstenus:

Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kolly G. (GR, UDC/SVP). *Total: 3.*

- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.
-

Elections

2014-GC-150 Un membre du Sénat de l'Université, en remplacement de M. Thomas Rauber

Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE). Ich möchte vom Kandidaten lediglich wissen, wie er sich zum Entscheid des Grossen Rates stellt betreffend dem «Imamzenter». In der letzten Session haben wir darüber abgestimmt und der Grosse Rat hat mit 52 zu 38 Stimmen ausgedrückt, dass er dieses nicht möchte. Daher möchte ich seine Stellungnahme kennen.

J'aimerais uniquement savoir si le candidat respecte la décision du Grand Conseil concernant le centre pour la formation des imams. Je vous rappelle que le Grand Conseil a voté à 52 voix contre 38, contre ce centre. J'aimerais connaître sa position.

Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV). Je ne désire pas répondre à cette question. Cependant, j'apporte trois éléments d'informa-

mation qui me motivent à ce poste, qui expliquent aussi un petit peu les tâches qui sont demandées dans cette enceinte-là.

La première chose, je suis licencié en économie d'entreprise de l'Université de Fribourg, une université qui donne une excellente formation, non seulement en économie – en tout cas pour ce que j'ai pu en apprécier –, mais aussi avec beaucoup d'humanisme et d'éthique. C'est pour cela que j'ai préféré cette filière-là plutôt qu'une HEC par exemple, qui est beaucoup plus orientée compétition et marchés.

La deuxième explication, je suis moi-même, de par ma profession, très intéressé aux échanges académiques. C'est une valeur qui est très importante dans le monde de l'économie, de garder le lien avec le monde académique. Je suis moi-même chargé de cours à la HEG-VD par exemple, à Yverdon, ou à l'école Arc, à Neuchâtel.

La troisième chose, ce sont des compétences dont on parle. C'est un groupe d'une quinzaine de personnes environ qui va décider de la stratégie ou qui va s'entretenir sur la stratégie de notre Université. Il ne faut pas entrer dans un débat sur un seul sujet; il s'agira de voir l'Université dans son ensemble, avec ses forces. La médecine, par exemple, est une faculté qui monte en flèche actuellement. Nous avons d'ailleurs décidé des investissements dans ce cadre-là et je pense qu'au niveau stratégique de gestion et de communication, il y a quelque chose à faire, et je pense que je peux apporter, en toute modestie, ces compétences-là.

Berset Solange (PS/SP, SC). Je pense qu'à ce moment-là, nous ne devons pas mélanger les choses. Il s'agit d'élire un représentant de notre Parlement dans le cadre du Sénat et nous ne pouvons pas entrer en matière sur un sujet particulier qui sera traité éventuellement ou pas dans ce cadre-là, parce qu'alors, on pourrait faire cette démarche au niveau de toutes les commissions pour lesquelles nous sommes représentés. Donc, je vous propose de soutenir la candidature qui est présentée, sans entrer dans des détails qui n'ont rien à faire ici.

Motion 2014-GC-47 Eric Collomb/François Bosson

(donner une importance d'intérêt public aux productions d'énergies renouvelables)¹

Prise en considération

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). Tout d'abord, laissez-moi remercier le Conseil d'Etat, qui propose l'acceptation de cette motion et qui affirme ainsi, par la même occasion, sa volonté de concrétiser son objectif de société à 4000 watts et qui est ainsi cohérent avec sa politique. Construire des installations de production d'énergies renouvelables revêt une importance capitale tant pour notre canton que pour notre pays.

¹ Déposée et développée le 21 février 2014, BGC p. 717; réponse du Conseil d'Etat le 8 septembre 2014, BGC p. 2328.

Trois faits sont avérés:

1. Nous consommons toujours plus d'énergie. Les innovations technologiques, on en fait l'expérience tous les jours. Votre Natel consomme peut-être deux à trois fois plus d'énergie qu'il n'en consommait il y a 5–6 ans. Les vélos électriques, les voitures électriques, tout le progrès technologique est gourmand en énergie. La croissance démographique aussi, bien entendu, booste cette consommation d'énergie.
2. La sortie du nucléaire est programmée – vous le savez tous – en 2034 au niveau de la Confédération, cela a été décidé par les Chambres fédérales, et en 2019 déjà, Mühleberg. Cette énergie qu'on produisait avec l'énergie nucléaire, il faudra bien la produire par un autre moyen.
3. L'indépendance énergétique est primordiale. Maîtriser son approvisionnement en énergie, c'est un avantage économique prépondérant et incontestable. Il faut se prémunir des aléas dus aux incertitudes qui caractérisent la situation géopolitique internationale. Il est temps de booster les projets existants et de stimuler les investisseurs qui en ont assez d'attendre, lassés de voir leurs projets s'enliser ou se faire mettre à mal par tant d'oppositions. La maladie qui cloue au lit ces projets de centrales de production d'énergies renouvelables, je vais lui donner un nom, pour moi, c'est l'*«opposante aigüe»*. C'est une maladie relativement récente mais qui, malheureusement, semble être contagieuse. Un remède existe, conférer aux énergies renouvelables une importance d'intérêt public. Je ne vais pas étendre mon argumentation, bien qu'il me reste 2–3 minutes de temps de parole, mais j'aimerais plutôt vous poser une question: A quand remonte la dernière décision courageuse, visionnaire et résolument ambitieuse de ce même parlement en matière de production d'énergies renouvelables? Pour ne pas vous faire patienter longtemps, je vous donne la réponse, eh bien, elle date du 24 décembre 1943! J'ai retrouvé, ici, le décret. Le Grand Conseil avait siégé le vendredi 24 décembre 1943, veille de Noël – je ne suis pas sûr qu'on le ferait aujourd'hui – et par 91 voix contre 7 et 3 abstentions, les députés ont décidé la construction du barrage de Rossens. Et le décret avait deux articles. Le premier: *«Les Entreprises électriques fribourgeoises sont autorisées à construire l'accumulation de Rossens-Hauterive selon le projet adopté par le conseil d'administration»*. L'article 2: – et c'est là que c'est important et c'est là le lien avec cette motion – *«Ces travaux sont déclarés d'utilité publique»*. On le voit très bien, à un certain moment, il faut avoir du courage. C'est vrai que ce barrage de 350 m de long pour 80 m de haut, je ne pense pas qu'il est beau. En tout cas à l'époque, je ne pense pas qu'on a dû se dire, bien, tiens, on construit une œuvre d'art; cela va être magnifique comme peut-être, aujourd'hui, les éoliennes au-dessus du Schwyberg; elles ne seront pas forcément belles à voir mais, à un certain moment, il faut avoir le courage de décider.

Alors, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, moi, ce matin, je vous demande d'avoir du courage, de vous inspirer finalement de nos prédécesseurs, qui sont sortis de leur zone de

confort, qui ont fait preuve de cohérence aussi; et nous faisons preuve de cohérence par rapport à cette politique environnementale et énergétique que l'on veut. Soyons courageux, ayons du bon sens! C'est pour cela que je vous invite à soutenir cette motion, aller finalement dans le sens de ce qu'ont décidé nos prédécesseurs voici une septantaine d'années dans ce même Parlement.

Bonny David (PS/SP, SC). Mon lien d'intérêt, je suis membre de la Commission cantonale de l'énergie. Peut-être juste pour répondre à la devinette de mon collègue député Eric Collomb, l'autre geste courageux que nous avions tous pris, c'était la modification de la loi sur l'énergie – il n'y a pas si longtemps, c'était en mai 2013 – qui incluait quand même des éléments sur les énergies renouvelables.

Le groupe socialiste a examiné avec un très grand intérêt cette motion demandant de donner une importance d'intérêt public aux productions d'énergies renouvelables. Le groupe socialiste est favorable au développement d'énergies non polluantes, donc par-là même, au développement des installations de production d'énergies renouvelables, éolienne, solaire, géothermique, biomasse, hydraulique, sur notre territoire cantonal. Il lui a paru aussi évident que, d'un côté, on ne peut pas avoir la volonté de fermer nos centrales nucléaires, d'assurer l'approvisionnement du pays et donc du canton et, de l'autre côté, retarder indéfiniment les installations de production d'énergies renouvelables. Que ce soit aujourd'hui oui ou non comme réponse à cette motion, c'est l'adaptation des dispositions légales sur le plan fédéral permettant de mieux réaliser de nouvelles installations de production d'électricité utiles à tous qui sera déterminante.

Pour conclure, il ne s'agit pas de s'opposer aux protecteurs de la nature mais bien, par le biais de cette motion, de montrer un signal clair aux autorités fédérales et une volonté ferme de développer des énergies renouvelables dans le respect de la législation.

Dans ce sens, le groupe socialiste soutiendra la motion.

Doutaz Jean-Pierre (PDC/CVP, GR). Je n'ai aucun lien d'intérêt envers ce sujet. Les motionnaires demandent que des bases légales soient adaptées pour concéder aux installations de production de nouvelles énergies durables et propres, en particulier éolienne, un statut d'intérêt public à partir d'une certaine taille et d'un certain potentiel de production.

Aux yeux du Conseil d'Etat, le principe de leur donner cette importance d'intérêt public – il cite, entre autres, l'hydraulique, le solaire, l'éolien, la géothermie profonde ou la biomasse – est sensé, notamment en regard des objectifs de politique énergétique cantonale et des discussions aux Chambres fédérales.

Dans le contexte énergétique que nous connaissons, le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique estime qu'il est temps et très important de donner un signe fort d'innovation, d'objectifs et ainsi de prendre un pas essentiel de la part du Conseil d'Etat au niveau des énergies renouvelables. Leur donner un statut d'intérêt public, cela doit naturellement les mettre au même niveau dans la

pesée des intérêts généraux que d'autres domaines d'intérêt public tels que la protection de la nature, la protection du paysage ou du patrimoine, par exemple, pour n'en citer que quelques-uns. Le Conseil d'Etat répond qu'il ne serait toutefois pas judicieux de vouloir anticiper les travaux en cours au niveau fédéral. De ce fait, attendre que le thème se clarifie au niveau fédéral paraît logique afin de ne pas prendre le risque que la modification légale fédérale rende inapplicables les dispositions cantonales qui auraient été prises antérieurement. Nous en prenons naturellement acte mais notons toutefois qu'il faudra appuyer ces démarches sans tarder.

Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique prend acte également, dans ces conditions, du délai d'un an, qui ne pourra certainement pas être respecté. Au nom du groupe, je vous invite donc – et le groupe l'appuie à son unanimité – à accepter cette motion.

Losey Michel (UDC/SVP, BR). Mon lien d'intérêt, je suis membre du conseil d'administration du Groupe E. A part ceci, je n'ai pas d'autre lien vis-à-vis de cette motion.

Voici enfin une motion qui permet, en cas d'acceptation, de projeter concrètement la mise en place et la mise en œuvre de productions de nouvelles énergies renouvelables. Il est indispensable de pouvoir considérer ces installations de production d'énergies renouvelables avec un statut d'intérêt public afin de pouvoir concrétiser enfin plusieurs projets qui sont toujours en attente et qui sont pourtant indispensables à la substitution de la sortie du nucléaire décidée par la Confédération.

Sortir du nucléaire ne signifie pas simplement diminuer sa consommation propre d'énergie mais signifie aussi substituer cette production avec ces nouvelles énergies dont les éoliennes font partie. Pour le groupe de l'Union démocratique du centre, donner un statut d'intérêt public à des installations d'énergies renouvelables, correspondant à une certaine taille et avec un potentiel de production suffisant va dans le bon sens et permettra de minimiser les oppositions de plusieurs milieux, qu'ils soient d'organisations non gouvernementales ou autres qui, eux, s'opposent de manière systématique à toute implantation de ces nouvelles énergies renouvelables alors que ces mêmes milieux veulent en même temps fermer immédiatement les centrales nucléaires; cherchez l'erreur! Comment voulez-vous pouvoir réaliser le transfert de la production d'énergie électrique, notamment dans ce contexte? C'est impossible! Grâce à l'acceptation de cette motion, le canton pourra être prêt dès que la Confédération aura statué de manière définitive sur la mise en œuvre de sa stratégie énergétique 2050.

Je vous invite donc à accepter cette motion avec les considérations du gouvernement fribourgeois.

Schopfer Christian (PLR/FDP, LA). Zur Motion «Das öffentliche Interesse von Anlagen anerkennen, die erneuerbaren Energien nutzen». Ich habe keine Interessenbindung zu deklarieren.

Im Herbst 2009 legte der Staatsrat dem Grossen Rat die Energiestrategie vor mit dem Ziel, bis ins Jahr 2030 die 4000-Watt-

Gesellschaft zu erreichen. Dies entspricht ungefähr einer Einsparung von 25 Prozent. Die Absicht des Bundes zielt darauf ab, aus der Kernenergie auszusteigen und eine relativ hohe Stromproduktion mit neuen Kraftwerken zu gewährleisten. Wir werden gezwungen sein, mehr in erneuerbare Energien zu investieren, was sicher positive Erscheinungen hat.

Mit dieser Motion möchte man die kantonale Energiegesetzgebung anpassen, damit der Status des öffentlichen Interesses gegeben ist. Das kantonale Energiegesetz kann natürlich erst umgesetzt werden, wenn die Richtlinien des Bundesgesetzes bekannt sind. Die Freisinnig-demokratische Fraktion wird die Motion grossmehrheitlich unterstützen.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Ich hatte eigentlich nicht vor, das Wort zu ergreifen, aber offenbar soll jemand die Meinung unserer Fraktion bekannt geben.

Das Mitte-Links-Bündnis wird diese Motion mehrheitlich ablehnen und zwar aus folgenden Gründen.

Die Motion stützt sich auf ein Bundesgerichtsurteil, das einen speziellen Fall im Kanton Neuenburg behandelte. Daraus eine grundsätzliche, allgemeine Vorschrift für den Kanton zu machen, ist absolut systemfremd und kann auch der in den Bundesgesetzen vorgesehen Interessenabwägung zwischen den Anforderungen der Energie, des Naturschutzes und weiteren Gesetzen direkt widersprechen.

Es stimmt natürlich: Wenn wir die Kernkraftwerke – hoffentlich so bald wie möglich – ausschalten und bei den fossilen Energien und so weiter zurückfahren, dann muss diese Energie irgendwie ersetzt werden. Es ist aber falsch, dabei ausschliesslich auf die Produktion zu setzen. In der Energiestrategie des Kantons ist ganz klar vorgesehen, dass man zuerst auf Effizienz setzt. Im Moment laufen ja auch solche Programme.

Ich möchte Sie daran erinnern, dass in der neusten Energiestatistik des Bundes klar wird, dass der Stromverbrauch zurückgegangen ist und dass wir heute einen Stromüberschuss exportieren. Es ist also so, dass es im Moment nicht mehr darum geht, möglichst viel zu produzieren, sondern dass es vor allem darum geht, unseren Energieverbrauch an ein vernünftiges Mass anzupassen. Es wäre auch absolut falsch, einzelnen Anlagen einen öffentlichen Status zu geben.

Trotz unserer Unterstützung für die erneuerbaren Energien kann es nicht angehen, einzelne Grossanlagen speziell durchzudrücken. Ich glaube allerdings, dass es darum geht, einzelne Grossinvestoren zu bevorzugen. Wir setzen vielmehr darauf, dass eine an den Konsum angepasste nötige und auch dezentrale Produktion gefördert wird und die wäre mit dieser Motion ja eben nicht speziell unterstützt.

Wir setzen vielmehr auf ein Netz von Solarproduktionsanlagen und wenn es nötig ist, auf einzelne Windkraftanlagen, die sich aber an die geltenden Gesetze zu halten haben.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Le futur sera renouvelable ou ne sera pas. Je pense qu'il faut quand même rappeler, en préambule, qu'une des priorités

de la politique énergétique de la Confédération et des cantons vise à sortir progressivement des énergies fossiles et du nucléaire et de favoriser les ressources indigènes renouvelables. Même s'il y a, actuellement, une forte production – c'est sûr, M^{me} Mutter n'a pas tort dans ce cadre-là – il faut quand même pouvoir avoir des centrales de production supplémentaires chez nous. Le Conseil d'Etat ne peut alors que soutenir les motionnaires dans leur volonté de mettre en place des outils qui permettent de considérer le développement des énergies renouvelables au même titre qu'il a été décidé de protéger notre environnement. La transition énergétique imposera de considérer la réalisation de nouvelles sources de production énergétique comme étant prioritaire au même titre que d'autres politiques sectorielles. Ceci n'est pas incompatible si on accepte que la pesée des intérêts ait lieu. D'ailleurs, au niveau fédéral, le Conseil fédéral a mis très clairement dans sa stratégie énergétique cette idée de mettre en place l'idée d'intérêt national pour l'utilisation des énergies renouvelables. Dans ce sens, son message dit: «En ce sens, l'article 14, qui fixe désormais dans la loi un intérêt national, doit induire une focalisation accrue en faveur des énergies renouvelables». Les éoliennes ne sont pas les seules concernées, j'aimerais en plus citer l'hydraulique, la biomasse, la géothermie profonde. Du côté du solaire, la situation n'est pas aussi problématique puisque ces installations peuvent généralement être construites sur du patrimoine bâti et que les procédures ont déjà été assouplies par une modification du droit fédéral où, dans des circonstances particulières, on ne doit même pas avoir un permis de construire.

Comme exemple des difficultés de valoriser certaines énergies renouvelables dans le canton, j'aimerais juste rappeler que le projet du Schwyberg, lequel est certainement le projet présentant un des potentiels les plus intéressants du canton, est bloqué depuis bientôt cinq ans en raison d'oppositions alors que le projet figure dans le plan directeur cantonal. Le dossier se trouve actuellement entre les mains du Tribunal fédéral.

Mais quelle force donner à une disposition fixant un intérêt public au niveau cantonal si le projet n'entre pas dans le cadre des priorités fixées au niveau fédéral? Le premier niveau de protection relatif à l'environnement, à la nature et au paysage ainsi qu'aux biens culturels ne se situe-t-il pas dans les dispositions fédérales? C'est pourquoi, dans le cadre de la concrétisation de sa stratégie énergétique 2050, le Conseil fédéral prévoit d'inscrire la reconnaissance d'intérêt national pour ce qui concerne l'utilisation des énergies renouvelables. La commission du Conseil national a déjà accepté le principe lors de sa séance à la fin du mois d'août dernier. Pour Fribourg, cela signifie qu'on doit maintenant attendre. C'est la raison pour laquelle, nous demandons d'accepter la motion mais de ne pas vraiment nous forcer à la mettre en vigueur immédiatement parce que, au niveau fédéral, des ajustements sont encore à faire sur la base de cette nouvelle disposition pour qu'on puisse après les reprendre au niveau cantonal et pour éviter que nos décisions soient annulées au niveau des tribunaux. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons quand même d'attendre mais on veut aller de l'avant le plus rapidement possible, c'est-à-dire que le Conseil natio-

nal va certainement prendre une décision déjà en session de novembre. Je pars de l'idée que la loi pourra être mise en vigueur vers le milieu de 2015 ou au début de 2016. C'est sur cette base que l'on pourra ensuite également établir nos dispositions dans notre loi sur l'énergie.

Dès lors, considérant ce qui précède, le Conseil d'Etat vous propose d'accepter la motion et de nous donner le temps de bien pouvoir coordonner cela avec le niveau fédéral.

La Présidente. Da der Antrag des Staatsrats, die Umsetzungsfrist zu verlängern, nicht umstritten ist, werden wir hierüber nicht gesondert abstimmen.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 81 voix contre 4. Il y a 4 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Wooffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Clément (FV, PS/SP), Collaud R. (SC, PLR/FDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Décrind (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Flechtner O. (SE, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schär (LA, UDC/SVP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). Total: 81.

Ont voté non:

Mäder-Brülhart (SE, ACG/MLB), Mutter (FV, ACG/MLB), Schmid (LA, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB). Total: 4.

Se sont abstenus:

Chassot (SC, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB). Total: 4.

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

**Motion 2014-GC-17 Ruedi Vonlanthen/Fritz Burkhalter
(prise en charge par l'HFR des coûts pour les hospitalisations hors canton)¹**

Prise en considération

Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE). Noch nie habe ich eine so oberflächliche Begründung zur Ablehnung einer Motion gelesen. Ich stelle mit grossem Bedauern fest, dass ich auf die zusammenhängende Anfrage keine Antwort bekommen habe.

Die vorliegende Motion ist eigentlich eindeutig und klar. Sie verlangt nichts Besonderes. Wir verlangen nicht mehr Geld und wollen auch niemandem etwas wegnehmen. Wir wollen nur, dass die Steuerzahlerinnen und Steuerzahler die Kostenwahrheit erfahren.

Ich erinnere: Heute zahlen wir für das HFR ein jährliches Defizit von rund 170 Millionen Franken und – wie der Staatsrat selber bestätigt – zusätzlich zirka 56 Millionen Franken für ausserkantonale Spitalaufenthalte. Eigenartigerweise hat jedoch der Verwaltungsrat des HFR letztthin von einem kleinen Gewinn gesprochen. Mit solchen verwirrenden Meldungen streut man Sand in die Augen unserer Bürger.

In der Antwort des Staatsrates räumt er mindestens ein, dass die Gesamtausgaben des Kantons für die ausserkantonalen Spitalaufenthalte markant gestiegen sind. Die Gründe dazu seien aber schwierig zu bestimmen. Wir wissen aber sehr wohl, wieso es zu diesem Anstieg gekommen ist und weiter kommen wird. Der Staatsrat hält richtig fest, dass sich die Gesetzesbestimmungen geändert haben. Nur, das gilt für die ganze Schweiz und für alle Spitäler. Dies kann also nicht der Grund sein. Für Freiburg gelten andere Gründe. Ich möchte im Folgenden die wichtigsten nennen.

Sie lassen das Spital Tafers sterben und auch Murten haben Sie entscheidend geschwächt. Sie geben sich zu wenig oder überhaupt keine Mühe, um auf die Bedürfnisse der deutschsprachigen Bevölkerung einzugehen. Hier fehlt das nötige Fingerspitzengefühl. Sie haben den Süden unseres Kantons mit einer Schliessung des Spitals Châtel-St-Denis in grober Weise vernachlässigt und treiben somit die Patientinnen und Patienten ins Waadtland. Und schlussendlich: Ihr Angebot entspricht nicht den Bedürfnissen des Kantons. Trotzdem ist das HFR das drittteuerste Spital der ganzen Schweiz. Das muss man sich einmal vorstellen.

Die beschlossene und damit eingeschlagene Strategie ist kläglich gescheitert. Die negativen Belegungszahlen sprechen für sich. Das HFR pflegt nun schon weniger als 50 Prozent der Freiburger Patienten und Patientinnen. Zu meinen, neben dem Berner Inselspital und dem Lausanner CHUV in Freiburg eine weitere Uniklinik unterhalten zu können, ist ein Trugschluss. Wenn ich frage, was der Verwaltungsrat

und der Staatsrat zu machen gedenken, um das Spital wieder attraktiver zu gestalten, herrscht Funkstille. Da das HFR die Patientenflucht infolge Ihrer Fehlentscheide zu verantworten hat, müssen alle Kosten in die HFR-Rechnung abgebucht werden. Wer Kosten verursacht, hat dafür auch gerade zu stehen. Wir wissen alle: Für den Steuerzahler ändert sich schlussendlich nichts. Die Zeche muss er sowieso bezahlen.

Wie schon erwähnt, muss die Kostenwahrheit hergestellt werden, sonst träumt der Verwaltungsrat mit dem Segen des Staatsrates weiter und meint, alles richtig zu machen. Sollte der Verwaltungsrat weiter so stur schalten, wird der Standort Tafers von nun an ernsthaft prüfen, aus dem HFR auszutreten, um einen neuen Partner zu suchen, von dem er ernst genommen wird. Spielen wir also nicht mit dem Feuer. Daher bitte ich Sie, die Motion zu überweisen.

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique reste perplexe sur l'objectif visé par cette motion qui n'apporte aucun élément nouveau servant à soutenir les réformes nécessaires de l'Hôpital fribourgeois HFR. La législation fédérale permet, depuis 2012, aux Fribourgeois de choisir par convenance ou par nécessité médicale de se faire hospitaliser dans un établissement médical situé hors du canton. L'Hôpital HFR, comme les cliniques privées fribourgeoises, n'est en rien responsable des conséquences de cette législation fédérale. Il est donc inconcevable de faire payer par l'Hôpital fribourgeois des dépenses que seul l'Etat a l'obligation d'assumer.

Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique estime que cette motion a d'autres buts, comme de critiquer, éventuellement de fragiliser, certains choix stratégiques pris par le conseil d'administration de l'HFR, la direction de l'HFR et également le Conseil d'Etat. Malgré la nécessité de se réformer par l'Hôpital HFR afin d'exister entre les pôles médicaux vaudois et bernois, le CHUV et l'Inselspital, l'Hôpital fribourgeois HFR est en pleine phase de redéploiement pour offrir le maximum de prestations médicales et de garantir le maintien d'un site de soins aigus à Fribourg sur la colline de Bertigny.

La concurrence est rude, c'est le marché libre. Le conseil d'administration prend, à chaque séance, des mesures concrètes pour élargir l'offre médicale. Nous avons un hôpital de qualité, qui a deux fonctions stratégiques. La première, c'est de maintenir un site de soins aigus à Bertigny-Fribourg, au centre du canton et, la deuxième, de garantir des sites de proximité dans les régions, qui ont d'autres missions qui vont encore s'amplifier. Par exemple, de nouvelles filières des soins aigus, donc de nouvelles filières rapides pour les urgences à Riaz, un nouveau bâtiment de radiologie à Riaz, un nouveau service ambulatoire de chirurgie et d'orthopédie à Tavel, également la création de services complets de langue allemande à Bertigny-Fribourg. Il reste néanmoins des efforts très importants à poursuivre, en particulier – on le reconnaît – dans la pratique de la langue allemande à Bertigny.

Je demande dès lors au conseil d'administration qu'il défende et soutienne la création de nouvelles prestations médicales, tant sur le site de Riaz qu'à Meyriez. Le groupe refuse donc

¹ Déposée et développée le 23 janvier 2014, BGC p. 377; réponse du Conseil d'Etat le 16 septembre 2014, BGC p. 2326.

à l'unanimité cette motion et souhaite dès lors que certaines critiques totalement infondées s'arrêtent afin que les Fribourgeois se reconnaissent entièrement dans leur Hôpital fribourgeois pour y être soignés et hospitalisés car c'est un hôpital de grande qualité de soins!

J'ai oublié d'annoncer mes liens d'intérêt: je suis membre du conseil d'administration de l'HFR.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). En préambule, je vous annonce que je n'ai aucun lien d'intérêt avec l'objet débattu dans la présente motion, si ce n'est que je tiens à remercier les chirurgiens hors canton, Vaudois en l'occurrence, qui m'ont certainement sauvé la vie au début de cette année et permis ainsi d'être encore parmi vous aujourd'hui. Ma gratitude va également à l'HFR et à son personnel de professionnels conscients de leurs limites et des moyens à disposition.

Le groupe Alliance centre gauche a été interpellé par le contenu de la motion que nous débattons en ce moment. Peut-on vraiment dire avec certitude que l'HFR, la palette de ses prestations, ne soient pas satisfaisants partant du simple constat que l'on enregistre chaque année, il est vrai, des hospitalisations hors canton? La spécificité de certaines maladies demande une médecine de pointe, c'est évident. Alors pourquoi vouloir pratiquer chez nous par des moyens à l'évidence très onéreux ce qui, en réalité, ne concerne pas la grande masse des patients? Dans la réponse du Conseil d'Etat, on nous annonce 2330 cas pour l'année 2011. En imaginant que nous puissions avoir une augmentation à tout casser de 20% pour 2014, – énorme – nous aurions donc 2800 cas, ce qui représenterait moins de 1% de la population de notre canton qui, comme chacun le sait, a atteint la barre des 300 000 habitants. 20,7 millions réglés en 2011 par les coûts d'hospitalisation hors canton, c'est 250 m avalés par le béton, le goudron, les canalisations, les réfections et, finalement, l'addition de la H189!

Dans la périphérie de ce canton, les habitants du sud optent naturellement pour le choix d'un hôpital situé sur la Riviera. Nos amis de la Singine, quant à eux, doivent savoir que la plupart des chefs responsables et autre personnel soignant de l'HFR sont bien, si ce n'est plus. On a du reste engagé – si je ne me trompe pas – une directrice argovienne, donc bilingue.

Mme la Commissaire du gouvernement, je profite aussi de l'opportunité que j'ai de m'exprimer ici pour relever que la politique liée au personnel de l'HFR serait d'engager, non pas en priorité mais de manière conséquente, des ressortissants-e-s de l'Hexagone, de la France. Cette situation m'interpelle, ayant été aussi un patient attentif de l'HFR. Alors que les choses soient claires. Je ne mets pas en cause les compétences des personnes engagées mais l'essence même de leur formation, qui pour moi, ne se situe pas forcément dans le champ des valeurs enseignées dans nos écoles suisses, m'interpelle.

Pour ce qui est de l'objet débattu en ce moment, quant à lui, il ne recevra pas le soutien du groupe Alliance centre gauche.

Zosso Markus (UDC/SVP, SE). Meine Interessenbindung: Ich bin Verwaltungsrat des HFR und Mitglied der Task-Force «Pro Akut Tafers».

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat die Motion Vonlanthen/Burkhalter eingehend diskutiert und kommt zu folgenden Schluss.

Wir stellen fest, dass in unserem Kanton im Spitalwesen noch Vieles im Argen liegt und dringender Handlungsbedarf besteht. Die Überlegungen der beiden Motionäre sind nicht grundsätzlich falsch, aber die Forderung, dass die ausserkantonalen Spitäleinweisungen dem HFR belastet werden sollen, geht ganz klar in die falsche Richtung. Man kann nicht die Kosten von Leistungen, die von Dritten erbracht werden und sonst vom Kanton bezahlt werden müssen, dem HFR auferlegen. Hier muss man ganz klar trennen zwischen HFR und Staat. Dass der Verwaltungsrat träumt, lieber Kollege Vonlanthen, ist eine Unterstellung. Das will ich ganz klar festhalten.

Wir erinnern aber daran – und da spreche ich einmal mehr im Namen der Randregionen und der deutschsprechenden Minderheit in unserem Kanton –, dass es sich der Staatsrat leicht macht mit der Aussage, dass die genauen Gründe für die Zunahme der Gesamtzahl der ausserkantonalen Spitäleinweisungen schwierig zu bestimmen seien. Dem Staatsrat sind die genauen Gründe wohlbekannt. Die Bevölkerungszunahme sowie die freie Spitalwahl spielen sicher eine Rolle. Es gibt aber einen weiteren und entscheidenden Grund. Der Staatsrat schreibt in seiner Antwort, ausserkantonale Spitäleinweisungen oder -aufenthalte seien Gewohnheiten, die normalerweise schwer zu ändern seien. Das sind jedoch nicht Gewohnheiten sondern Tatsachen, die durch die seit Jahren herrschende Vernachlässigung der bereits genannten Regionen ausserhalb des Zentrums entstanden sind. Auch ich gehöre zu den Bürgerinnen und Bürger unseres Kantons, die sich aus Notsituationen heraus dazu entschieden haben, ausserkantonale Institutionen aufzusuchen.

Höchstwahrscheinlich werden in nächster Zeit weitere Interventionen und Forderungen folgen. Diese sollten ernst genommen werden. Es sollte mit den Betroffenen zusammen nach Lösungen gesucht werden, anstatt diese wie bisher vor vollendete Tatsachen zu stellen. Vom Staatsrat kann sicher erwartet und verlangt werden, dass er ein bisschen Flexibilität und Kompromissbereitschaft an den Tag legt, damit unsere Mitbürgerinnen und Mitbürger auch in Zukunft alle die gleichen medizinischen Versorgungen beziehen können.

Wie eingangs erwähnt, ist uns allen klar, dass in unserem Kanton im Spitalwesen dringender Handlungsbedarf vorliegt. Der Grundgedanke der beiden Motionäre ist gut, aber die Forderung zielt ganz klar in die falsche Richtung. Deshalb lehnt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei die Motion grossmehrheitlich ab.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). J'interviens à titre personnel et non pour le groupe libéral-radical. La motion de nos collègues députés Vonlanthen/Burkhalter a le mérite de mettre en lumière un souci que j'ai et que nous devons tous avoir, celui de l'attractivité de notre HFR.

Si je soutiens, à titre personnel, la stratégie générale de l'HFR, j'admetts et je relève qu'elle nécessite encore un peu de temps

pour déployer tous ses effets. Cependant, l'HFR doit écouter et tenir compte des craintes, et certaines fois du mécontentement des régions périphériques. L'HFR aurait tort de minimiser les différences de sensibilités entre les habitants des différentes régions de notre canton. Il commettrait aussi une grande erreur de sous-estimer la concurrence intercantionale dans les soins médicaux et surtout la mobilité des patients. Dans ce contexte-là, la direction et le conseil d'administration de l'hôpital doivent s'investir encore plus et convaincre plus que jamais les Fribourgeoises et Fribourgeois de la nécessité de venir se soigner auprès de l'HFR. Inciter les patients, oui, c'est une bonne chose mais convaincre les professionnels de la santé est certes plus difficile mais, ô combien important! Cette mission me semble aujourd'hui prioritaire et urgente. Ce n'est que de cette manière que nous pourrons inverser la tendance négative de l'augmentation des hospitalisations hors canton pour parvenir à prérenniser notre HFR; il en a d'ailleurs bien besoin!

Mais nous aussi, politiques, avons notre part de responsabilité. Evitons l'émotionnel, le régionalisme à outrance et le manque de suivi de la gouvernance de l'HFR. Rappelons aussi et plus souvent que le contribuable fribourgeois participe financièrement par ses impôts à toutes les prestations médicales exécutées dans les institutions hospitalières hors de nos frontières. Si la croissance des hospitalisations hors canton m'interpelle, je pense que la motion en question ne résoudra, hélas, pas cette problématique. Charger l'HFR de coûts pour lesquels il n'a pas de prise serait contre-productif et pourrait, à mon avis, favoriser des mesures drastiques quant au maintien de certaines prestations, voire même quant au maintien du site de Tavel.

Pour toutes ces raisons, je ne soutiendrai pas la motion de mes voisins de banc.

Castella Didier (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical suivra, à sa majorité, la position du Conseil d'Etat et rejetera cette motion. En effet, il semble que celle-ci soit contraire aux lois fédérales qui régissent le financement des hôpitaux et nous paraît donc irrecevable.

Toutefois, le groupe libéral-radical partage le souci des motionnaires et s'inquiète de l'attitude quelque peu passive du Conseil d'Etat et du conseil d'administration en la matière. Il s'agit ici de plus de 8500 hospitalisations et non pas 2300 hospitalisations hors canton, comme on a entendu tout à l'heure. La perte d'attractivité et des parts de marché de l'HFR est préoccupante pour l'avenir de notre système de santé fribourgeois. L'augmentation des hospitalisations hors canton représente bien sûr une charge financière supplémentaire pour le canton. C'est également, ne l'oublions pas, une perte économique avec des conséquences négatives directes sur le nombre d'emplois fribourgeois!

Je constate que, malgré les nombreuses mises en garde des régions périphériques, le canton et la gouvernance de l'HFR ont sous-estimé la perte d'attractivité liée à la perte de proximité des soins offerts à la population fribourgeoise. Sans le reconnaître explicitement, l'HFR a commencé à prendre des mesures pour en tenir compte. Il faut saluer, par exemple, la

mise en place d'une filière rapide aux urgences de l'HFR de Riaz, comme celles qui ont été citées par le député Schönenweid tout à l'heure.

Le mode de financement des hôpitaux a effectivement, fondamentalement, changé leurs défis. Il leur appartient, aujourd'hui, de s'adapter ou, malheureusement, de disparaître à long terme. Suite au vide sanitaire créé dans certaines régions, il ne faut pas se leurrer, la concurrence va se renforcer ces prochaines années. L'HFR doit évoluer pour y répondre. Plutôt que de fustiger l'arrivée de la concurrence, le Conseil d'Etat et le conseil d'administration devraient s'engager et soutenir sa directrice générale qui a tenu des propos courageux dans la presse en dénonçant les problèmes de cherté de l'HFR et son manque d'attractivité. L'HFR ne peut pas rester l'un des hôpitaux les plus chers de Suisse. Le nouveau mode de financement des hôpitaux aurait dû constituer une chance pour Fribourg. Situé entre deux cantons au bénéfice d'hôpitaux universitaires, Fribourg devrait pouvoir profiter d'une structure moins onéreuse pour être attractif dans les soins de base. Si l'HFR offrait, par ailleurs, des prestations meilleur marché que nos cantons voisins, la différence de prix ne serait pas prise en charge par le canton mais facturée aux patients fribourgeois, respectivement à leur assurance complémentaire. Ce serait non seulement un gain d'attractivité pour le patient fribourgeois mais également une diminution de charges pour le canton.

En offrant des infrastructures à taille humaine, l'HFR devrait être attractif pour les patients des cantons voisins. Aujourd'hui, nous vivons le mouvement inverse, non seulement l'HFR n'est pas attractif pour les cantons voisins mais il perd sa clientèle fribourgeoise. Le paquebot HFR prend l'eau. Il est temps que le conseil d'administration et le Conseil d'Etat énoncent de vraies mesures pour ne pas le laisser couler! Je trouve inquiétant de voir la directrice générale se battre seule sans leur soutien politique. Nous avons déjà perdu une personne compétente à la direction de notre Hôpital cantonal, combien de temps tiendra la directrice actuelle si elle ne peut pas compter sur un soutien actif de la part de la gouvernance de l'HFR? Le Conseil d'Etat et le conseil d'administration doivent avoir le courage d'affronter les vrais problèmes et ne pas se voiler la face face au défi qui les attend. Malgré mes propos quelque peu pessimistes, je crois en l'avenir de l'HFR. Les patients répondront présents si celui-ci est capable d'offrir des soins de base de qualité à des coûts concurrentiels. Plutôt que de mettre une énergie folle à défendre des coûts les plus chers de Suisse, l'HFR doit améliorer sa gestion, gagner en efficience. C'est la seule voie possible pour lui garantir un succès à long terme que nous voulons tous.

Baechler Marie-Christine (PS/SP, GR). Je déclare mes liens d'intérêt: je suis infirmière au RFSM.

Le groupe socialiste a pris connaissance de la motion qui nous est soumise aujourd'hui. Il a beaucoup de peine à comprendre le sens des liens qui sont faits par les motionnaires dans leur argumentaire. Messieurs, vous vous acharnez sur l'HFR dans une logique pour le moins surprenante, l'HFR n'étant pas le seul fournisseur de prestations hospitalières dans le canton. L'impact de l'entrée en vigueur de la nouvelle

législation fédérale et cantonale sur le financement des hôpitaux – d'ailleurs largement soutenu à Berne par le groupe radical et les assureurs – qui ordonne le financement des hospitalisations hors canton, dites de convenance personnelle, a été occulté dans votre analyse.

Suite à cette nouvelle législation, l'HFR a été contraint de définir des stratégies pour répondre aux nouvelles exigences économiques. Les changements sont d'une telle ampleur qu'ils nécessitent du temps et cela d'autant plus que les moyens sont limités. Des efforts sont faits, des projets audacieux sont en cours, de nombreux défis restent à relever. L'HFR a besoin de notre soutien pour pouvoir déployer sa stratégie et répondre aux besoins en santé de la population fribourgeoise en tenant également compte des besoins des patients germanophones. Les soignantes bilingues sont d'ailleurs engagées en priorité à l'HFR.

Faire assumer les coûts des hospitalisations extra-cantonales à l'HFR nous paraît absurde et déplacé! Le groupe socialiste va rejeter avec conviction cette motion et vous invite à faire de même.

Burkhalter Fritz (PLR/FDP, SE). Ich habe keine Interessenbindung zu deklarieren, außer dass ich Co-Motionär bin. Mit unserer Motion wollten wir eigentlich nur ein bisschen Transparenz schaffen – Transparenz, indem die Kosten dort verbucht werden, wo sie auch entstehen. Warum man sich so dagegen wehrt, ist mir schleierhaft, denn die nicht erbrachten Leistungen von unserem Spital und vor allem das mangelnde Vertrauen der Patienten führen ja dazu, dass sie sich ausserkantonal behandeln lassen. Mit Beschönigung der Zahlen und mit intransparenter Darstellung der finanziellen Situation schaffen wir keine Lösungen. Es führt höchstens dazu, dass man falsche Schlüsse zieht und schlussendlich verfehlte Strategien entwickelt. Dann muss man dann dafür sorgen, dass man überall schaut, wo man Unterstützung für diese Strategien bekommt. Kommunikation war nie die Stärke des Verwaltungsrates unseres Spitals. Es wurde den Spitalverantwortlichen in den Regionen sogar ein Redeverbot erteilt.

Ich habe zum Schluss eine Frage an unsere Frau Staatsrätin. Wo werden die Einnahmen verbucht, die das Spital einkassiert für erbrachte Leistungen an ausserkantonalen Patienten? Meines Wissens werden diese als Einnahmen beim HFR verbucht, aber die Kosten für ausserkantionale Behandlungen eben nicht. Das scheint uns nicht gerecht.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Effectivement, je pense que cette motion a le mérite de susciter les interrogations légitimes de cette question des hospitalisations hors canton. J'aimerais là quand même bien rappeler clairement le cadre. Vous me parlez de manque de transparence. Je ne crois pas que c'est un manque de transparence, c'est simplement une mauvaise compréhension de l'un ou l'autre député par rapport à ces hospitalisations hors canton.

Jusqu'au 1er janvier 2012, par année, nous avions environ entre 20 et 25 millions d'hospitalisations hors canton que le canton payait et cela pour deux motifs. Le premier, c'était un

accident, une urgence dans un autre canton, le patient fribourgeois était hospitalisé dans un autre canton et il n'était pas déplaçable. C'est le canton de Fribourg qui assumait sa part, puisqu'il y a toujours une part qui est également assumée par les assureurs. L'autre élément, c'est pour les prestations qui ne sont pas disponibles dans le canton. On est là dans des prestations spécifiques qui demandent du personnel, des masses critiques, un certain nombre de cas. Cela demande des infrastructures coûteuses. Cela demande aussi toute une équipe autour pour prendre en charge. C'est notamment aussi les domaines de la médecine hautement spécialisée. Nous ne pouvons pas, nous ne savons pas, nous ne voulons pas faire des transplantations cardiaques à Fribourg. Il y en a une petite quantité dans l'ensemble de la Suisse. C'est l'organe de décision des cantons qui fait une planification suisse pour ces prestations et celles-ci ne sont pas octroyées à Fribourg. Et nous ne voulons pas les faire parce que cela nous demanderait des compétences et un équipement que nous n'avons pas. Si vous avez besoin d'une transplantation cardiaque, vous voudrez aller dans l'hôpital où œuvre un médecin qui en fait régulièrement, entouré d'une équipe qui en fait régulièrement. Vous l'avez certainement, toutes et tous, testé autour de vous ou pour vous, lorsqu'il y a une très grave maladie, lorsqu'il y a un problème de santé extrêmement compliqué, vous allez là où il y a les compétences et c'est juste que ce soit ainsi. Ça, ce sont les hospitalisations hors canton qui le sont pour des raisons médicales, pour des prestations que nous ne faisons pas à Fribourg. Donc, il n'y a aucune raison que ces 20 millions de prestations que nous ne faisons pas à Fribourg, nous les défalquions du budget de l'HFR, puisque c'est vraiment dans la planification hospitalière du canton. Il y a les prestations que le canton de Fribourg peut faire et les prestations que nous ne pouvons pas faire, qui sont données par la planification hospitalière du canton de Fribourg.

Ce qui a changé depuis le 1^{er} janvier 2012, c'est que la loi nous oblige à payer pour les hospitalisations par convenance personnelle. Celles-là, pour une grande partie, nous pouvons les faire dans le canton, à l'Hôpital fribourgeois ou même dans les cliniques privées pour certaines, mais, depuis très longtemps dans ce canton, des habitudes ont été prises. Il y a des districts où les patients se dirigent plus volontiers vers les hôpitaux de Berne ou vers les hôpitaux du canton de Vaud et ça ne date pas de l'HFR! Cela ne date pas d'une politique ou d'une stratégie annoncée en 2012. C'était déjà le cas depuis longtemps, on le voit très bien dans les chiffres. En fait, les hospitalisations hors canton n'ont pas explosé. Sur le nombre de cas, on était à 7% d'augmentation entre 2011 et 2012 alors que la loi a ouvert les frontières. Entre 2012 et 2013, on suppose – on n'a pas encore les chiffres de l'OFSP – qu'on sera sur des chiffres qu'on estime à peu près à 2%. Donc sur la masse, quand on compare 2012–2013–2014, on est à peu près aux mêmes montants. Il n'y a pas d'explosion massive des hospitalisations hors canton. Donc, il n'y a pas une perte de confiance en l'Hôpital fribourgeois.

Maintenant, j'aimerais vraiment vous rendre attentifs. M. le Député Vonlanthen, vous demandez comment rendre plus attractif l'Hôpital fribourgeois? Eh bien, en nous aidant! Vous nous aidez en ne propagant pas de fausses idées, telles

«l'hôpital de Tafers est condamné à mourir», c'est faux, c'est absolument faux! Aujourd'hui, on a des urgences. On a une activité stationnaire. On a une activité ambulatoire. On a des soins aigus. On a de la réadaptation. On a un hôpital fantastique, qui donne des soins de qualité et que nous souhaitons maintenir pour répondre à un besoin de la population fribourgeoise.

Nous n'affaiblissons pas Meyriez. Actuellement, nous sommes en construction, avec les communes du district du Lac qui se sont engagées; on va l'inaugurer. Des missions lui sont données. Toute une série d'activités seront maintenues. La neuro-réadaptation va y être déplacée, des soins palliatifs, des soins de proximité aigus et la permanence, bien sûr. Donc, il y a vraiment une volonté de ne pas affaiblir mais bien d'avoir un hôpital fribourgeois qui soit fort, qui se positionne entre le CHUV et l'Inselspital, qui peut donner des prestations de qualité, comme il le fait aujourd'hui, avec les activités concentrées sur Fribourg pour tout ce qui est médecine aiguë et pour le reste des soins aigus dans la périphérie, avec des urgences, de la réadaptation. Là, on répond vraiment à un besoin de la population fribourgeoise. Nous sommes en train de réfléchir à l'Hôpital fribourgeois, la directrice, le conseil de direction et le conseil d'administration sur StratéGO puisqu'on a développé avec les médecins chefs des projets médicaux sur les principales prestations dont a besoin la population fribourgeoise et on s'est demandé quelles infrastructures on doit décliner, avec notamment l'augmentation sur l'Hôpital fribourgeois.

Là évidemment, chaque fois que des bruits laissent entendre que Tafers va fermer, qu'il n'y a plus d'urgences à Tafers, qu'on affaiblit Meyriez, eh bien, évidemment, cela ne contribue pas à donner de la confiance à la population! On a un Hôpital fribourgeois fantastique. On a du personnel à l'hôpital dans ce canton, que ce soit sur tous les sites – là, je dis bien sur tous les sites – extrêmement compétent, qui donne des soins de qualité. C'est vraiment ces éléments-là qu'on doit mettre en avant et donner ce message-là, en disant, on veut cet hôpital fort à Fribourg. On ne veut pas redevenir des hôpitaux de district et redonner les principales opérations au CHUV et à l'Inselspital. Je ne veux pas et ne peux pas défendre un hôpital de ce type-là. Je défends un Hôpital fribourgeois qui soit fort et veux garder nos compétences, garder nos collaborateurs, garder nos médecins chefs pour donner ces soins de qualité. C'est ce pourquoi la direction générale, le conseil d'administration, le Conseil d'Etat s'engagent.

Je ne crois pas qu'on a un paquebot qui coule, on a vraiment un Hôpital fribourgeois qui donne des prestations fantastiques et on s'emploie à ce que ce soit aussi le cas à l'avenir parce que c'est extrêmement important. C'est vraiment unis, Conseil d'Etat, conseil d'administration et direction générale, avec la directrice, qu'on partage la même vision. On ne laisse pas la directrice seule. On est tous en appui avec une stratégie qui se réfléchit ensemble, qui se met en place ensemble. On a des défis importants, c'est vrai, mais on va les relever ensemble. Moi, je crois en cet Hôpital fribourgeois!

La question du pourcentage de l'Hôpital fribourgeois, du taux de stationnaire a été évoquée. Dans un même temps, ce

qu'il faut voir, c'est que l'ambulatoire augmente de façon très, très forte. Sur ces deux dernières années, nous avons entre 10, 20 et 12% d'augmentation en ambulatoire. C'est 90 000 Fribourgeois et Fribourgeoises qui sont passés à l'Hôpital fribourgeois l'année passée, donc un peu moins d'un tiers de la population. On voit aussi, dans l'évolution médicale, que des prestations qui, jusqu'aujourd'hui étaient en stationnaire, deviennent des prestations ambulatoires. C'est cet élément-là qu'il faut voir.

Une dernière chose, il a été abondamment évoqué que les coûts de l'hôpital comptaient parmi les plus élevés. J'aimerais vraiment relativiser cette question dans le sens où on a voulu clairement donner le coût et, ensuite, identifier les prestations d'intérêt général et les autres prestations. Quand on compare l'ensemble des éléments, le *base rate*, plus les prestations d'intérêt général, plus les autres prestations, on voit bien qu'on n'est pas dans les hôpitaux les plus chers en tant que tels si on compare l'ensemble des éléments. Le *base rate*, c'est vrai, tel qu'il est sorti en 2012 ou tel qu'il était entre 2013 et 2014, est un *base rate* plutôt élevé par rapport aux 9757 francs. Évidemment, il faut voir ce qui est pris à côté dans les PIG et autres prestations. Nous avons fait de nombreuses économies. Une stratégie a été mise en place pour avoir aussi plus d'efficience. C'est un travail au quotidien qui demande beaucoup d'engagement de toute la direction, du conseil d'administration mais aussi des collaborateurs et collaboratrices. Nous aurons encore certainement des propositions dans ce sens-là parce que nous mettons aussi une pression pour avoir des coûts toujours plus efficaces. C'est ce à quoi on s'emploie au quotidien. Mais, s'il vous plaît, je vous invite vraiment à ne pas soutenir cette motion parce que si vous amputez maintenant des montants à l'Hôpital fribourgeois, alors évidemment, vous allez remettre en cause des prestations dans le canton!

Avec ces remarques, je vous invite à rejeter cette motion.

Burkhalter Fritz (PLR/FDP, SE). Ich erwarte noch eine Antwort auf meine gestellte Frage.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Donc, pour les patients des autres cantons qui sont hospitalisés à l'Hôpital fribourgeois, il y a des recettes qui sont dans le budget de l'HFR. Sur le budget 2014 – je ne veux pas dire des bêtises – nous avions 3,5 millions de recettes pour les patients hors canton qui sont hospitalisés au canton de Fribourg. Cela rentre donc dans le budget de l'HFR comme recettes qui, bien sûr, ne sont pas payées par le canton de Fribourg. Donc là, c'est très clair, l'Hôpital fribourgeois facture la prestation au canton du patient et à l'assureur. Je rappelle que toutes les prestations sont cofinancées entre les cantons et les assureurs. Les recettes sont dans le budget de l'HFR.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 77 voix contre 5. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Burkhalter (SE, PLR/FDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP). Total: 5.

Ont voté non:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Colalaud R. (SC, PLR/FDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décrind (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggio (SE, ACG/MLB), Flechtner O. (SE, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Losey (BR, UDC/SVP), Mäder-Brülhart (SE, ACG/MLB), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller B. (SC, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP).

Total: 77.

Se sont abstenus:

Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Page (GL, UDC/SVP). *Total: 2.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

Elections ordinaires*Résultats des scrutins organisés en cours de séance***2014-GC-137 Un membre de la Commission des pétitions, en remplacement de Patrick Schneuwly**

Bulletins distribués: 100; rentrés: 94; blancs: 6; nuls: 3; valables: 85; majorité absolue: 43.

Est élu *M. Olivier Flechtner, à Schmitten*, par 81 voix. Il y a 4 voix éparses.

2014-GC-150 Un membre du Sénat de l'Université, en remplacement de Thomas Rauber

Bulletins distribués: 94; rentrés: 91; blancs: 8; nul: 1; valables: 82; majorité absolue: 42.

Est élu *M. Laurent Dietrich, à Fribourg*, par 69 voix.

A obtenu des voix M. Ruedi Vonlanthen: 6. Il y a 7 voix éparses.

- La séance est levée à 12 h 15.

La Présidente:

Katharina THALMANN-BOLZ

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Reto SCHMID, secrétaire général adjoint

—